

# LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui  
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle paraissant le 10, le 20 et le 30

ABONNEMENTS D'UN AN

France . . . . .	25.00
Pour les Ligeurs . . . . .	20.00
Etranger . . . . .	30.00
Pour les Ligeurs . . . . .	25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV<sup>e</sup>  
TÉL. Gobelins 25-32

Directeur : Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO : 1 fr.

Adresse Télégraphique :  
DROITHOM-PARIS  
Chèques postaux :  
c/c 218.25, PARIS

SOMMAIRE

## L'AFFAIRE VICTOR SERGE

Magdeleine PAZ

### Le drame de l'Indochine

Jean LEUNE

AVANT LA CONFÉRENCE MONDIALE

## LE MONDE EN DÉTRESSE

François CRUCY

POUR LE CONGRÈS D'AMIENS

### L'Article 28

André TEXIER

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

Le Congrès de 1933 se tiendra à Amiens les 15, 16 et 17 juillet prochain

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.  
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

# LES VOYAGES "VILLEGIA"

22, Rue Saint-Martin — PARIS (4<sup>e</sup>)

FONDEE EN 1914

Près la Place du Châtelet

## DES SÉJOURS DE VACANCES

A LA MER A LA MONTAGNE

A LA CAMPAGNE  
37 stations à choisir  
EXCELLENTS HOTELS — PRIX EXCEPTIONNELS

et notamment, en Bretagne, pension depuis 17 fr. 50  
(juillet depuis 19 fr. 50 ; août depuis 21 fr. 50)

La plus importante organisation de ce genre

Demandez la brochure illustrée n° 17 D. H.

## DES VOYAGES A FORFAIT

En toutes régions (France et Etranger)

Prix comprenant toutes les dépenses

(Chemin de Fer, bateaux, hôtels, autocars, pourboires)

Pyrénées, Côte d'Azur, Route des Alpes, Corse,  
Italie, Lacs Italiens, Suisse Allemagne, Tyrol,  
Dolomites, Belgique, Hollande, Espagne, Maroc,  
Algérie, Tunisie, etc.

Demandez la brochure illustrée n° 18 D. H.  
PROGRAMMES ET DEVIS GRATUITS

## VILLÉGIATURES :

Où passer vos vacances

ÉTABLES (C.-du-N.) HOTEL GISELE, 3 repas et ch.  
23 fr. p. jour. Cuis. renom. Plage sable fin.

COTE D'AZUR - Hôtel "LES SAPINS" MENTON

Dans une vaste propriété plantée de fleurs, de  
plantes exotiques, d'arbres fruitiers. Terrasses, Treils  
de vignes et de fleurs. Potager et splendide Pinède.

Vous pouvez vous reposer, travailler, venir pour  
vos bains de mer ou pour des excursions en montagne.  
Cuisine impeccable

ÉTÉ 32 fr. - HIVER 35 fr. par jour ; taxes incluses.  
Du 10 juin au 10 septembre.

Visitez NICE et la COTE D'AZUR en autocars. Voyages à  
forfait sans intermédiaire. Demandez Notice D à « AVE-  
NUE HOTEL », 47 bis, av. Victoire, NICE.

## SALLANCHES (Haute-Savoie)

Séjour agréable, reposant. Climat sain, fortifiant. Prime-  
nades, excursions intéressantes. Altitude : 554 mètres.  
Face Mont-Blanc. Au Syndicat d'Initiative : liste d'hôtels,  
appartements meublés, etc.

## Vacances à la Mer : Les Flots

En juin-septembre, 1 ménage, p. semaine :  
A PORNIC A CHATELAILLON  
(Loire-Inférieure) (Charente-Inférieure)  
288 francs 316 francs  
A SAINT-MALO (Ille-et-Vilaine)  
320 francs

Dem. not. A à M. Gaucher, 15, avenue Talamon, Chaville  
(S.-et-O.). Joindre timbre pour réponse.

VACANCES MER de 18 à 23 fr. p. jour, « La Parisienne »,  
7 bis, rue Guillemot, Paris (14<sup>e</sup>), 5 stations. Demander  
notice.

## "La Maison Antonio ESTABLET"

à CHATEAUNEUF-DU-PAPE (Vaucluse)

vous offre se: BONS VINS DE TABLE DES  
COTES-DU-RHONE à des conditions avantageuses.

Prix « Echantillons sur demande »

Agents acceptés toutes régions

MIEL DES PYRÉNÉES Postaux : 3 ks. 40 fr., 5 ks. : 60 fr.  
10 ks. : 120 fr., 20 ks. : 218 fr. c.r. Ech. c. 1 fr.  
Soler-Mateu, apiculteurs à Prades (P.-O.)

## La Banque des Coopératives de France

Société anonyme à capital variable

Siège Social : 31, rue de Provence, Paris (9<sup>e</sup>)  
est

L'ORGANISATION NATIONALE DE L'ÉPARGNE COOPÉRATIVE

102.000 Comptes - 338 millions de dépôts

11 AGENCES : à Paris, 31, rue de Provence ;  
29, boulevard Bourdon ; 29, boulevard du Tem-  
ple ; à Bordeaux, Cambrai, Château-Thierry,  
Douai, Limoges, Lyon, Nancy, Rouen,  
plus de 2.300 caisses correspondantes.

TAUX DES INTÉRÊTS :

A vue (disponible immédiatement) 3,25 % - A un an, 4,75 %  
A 2 ans, 5 % - A 5 ans, 6,25 % - Comptes avec carnet de  
chèques 2,75 %.

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

Pour tous renseignements écrire au Siège Social ou à l'une  
des Agences.

Carillon depuis 325<sup>fr</sup> garantis 10ans

Chronomètre garanti 10ans

GRAND CHOIX DE BIJOUTERIE HORLOGERIE JOAILLERIE ORFÈVRE

**Théo**

Maison de Confiance fondée en 1874  
150, B. Magenta - Paris  
TRUDAINE 05-02

BIJOUX et DIAMANTS D'OCCASION

Achat et vente de tous bijoux

Montre bracelet pour dames garantie sans or 275<sup>fr</sup>

Menagère argentée 119<sup>fr</sup> depuis 250<sup>fr</sup>

Venez voir nos étalages ou demandez notre CATALOGUE GRATUIT

ETANT LIQUEUR MOI-MEME je ferai sur tous mes prix une remise de 10 % à tous les Liqueurs.

\*Les nions leurs 2

# LIBRES OPINIONS

## L'AFFAIRE VICTOR SERGE

Par Magdeleine PAZ

Depuis le mois de Mars dernier, il existe une affaire qui intéresse au plus haut point les membres de la Ligue des Droits de l'Homme, parce qu'elle met en question les principes qui constituent la raison d'être de la Ligue. C'est l'affaire Victor Serge, qu'on peut encore appeler l'affaire Roussakov : sous deux noms différents, la tragédie reste la même.

C'est une affaire qui soulève les problèmes les plus délicats, les plus complexes, et j'ose dire, les plus importants. Mais à l'heure où nous sommes, est-il une seule injustice qui ne fasse surgir les questions les plus graves ? Faudrait-il renoncer à secourir des innocents sous prétexte que, derrière eux, hors de toute raison, se dresse la raison d'Etat ? Par un souci que l'on comprendra, je m'éloignerai volontairement des problèmes politiques en eux-mêmes, me limitant rigoureusement à un exposé aussi objectif que possible.

Tout d'abord, qui est Victor Serge ? Je réponds, en pesant mes mots : Victor Serge est un écrivain de langue française qui mérite d'occuper une des toutes premières places dans la littérature de ce pays. Qu'on veuille bien permettre au critique littéraire d'apparaître un instant — rien qu'un instant — pour affirmer que, parmi les quelques centaines de livres qu'il lui a été donné de lire dans le courant de l'année dernière, les deux derniers ouvrages de Victor Serge sont parmi ceux qui lui ont laissé la plus forte impression. *Ville Conquise*, un roman ; *Littérature et Révolution*, un substantiel essai ; ces deux volumes viennent à la suite d'une douzaine d'autres ; romans : *Naissance de notre force*, *Les Hommes dans la Prison* ; ouvrages historiques : *L'an I de la Révolution russe*, nombreux travaux sur les questions sociales.

Je ne répondrais pas honnêtement à la question préliminaire : « Qui est Victor Serge ? », si je laissais dans l'ombre une partie de ma conviction.

J'ai rencontré Victor Serge en 1922, au début du séjour que je fis à ce moment en Russie Soviétique. Dès le premier abord, j'eus l'impression que je me trouvais en présence d'une figure exceptionnelle. Ce n'est peut-être qu'aujourd'hui que je cherche à démêler les raisons de cette impression. D'où venait-elle ? La qualité de son intelligence ? La richesse et la ténuité de sa sensibilité ? La droiture de son caractère ? L'absolu de son dévouement à la classe ouvrière ? Ce n'est ni ceci ni cela, et c'est même autre chose que tout cela ensemble. Il existe beaucoup, sur terre, de gens intelligents,

d'artistes hyper-sensibles, et de militants de valeur. Ce qui me fait considérer Victor Serge comme un rare exemplaire humain, c'est qu'on trouve portés chez lui à la même altitude, au même degré d'intensité, la conscience révolutionnaire et le développement individuel. En sa personne, l'homme de parti cohabite harmonieusement avec l'homme tout court. L'un n'existe qu'en fonction de l'autre. Si l'écrivain sait s'effacer devant les nécessités primordiales de la Révolution, le révolutionnaire a su rester humain. En est-il beaucoup parmi nous en qui cet équilibre soit atteint ?

Victor Serge s'appelle en réalité Victor Kibaltchiche. Il est né à Bruxelles, le 30 Décembre 1890, d'émigrés révolutionnaires d'origine russe. Lancé dans la mêlée sociale dès l'âge de quinze ans, il a commencé par militer dans les Jeunes Gardes socialistes d'Ixelles. En 1909, il participait au mouvement anarchiste et devenait rédacteur de *L'Anarchie*. Impliqué dans la retentissante affaire Bonnot (il avait vingt ans à l'époque), il a été condamné, bien qu'étranger aux faits, à cinq ans de réclusion, pour avoir refusé de dénoncer ses camarades. Il devait purger sa peine au droit commun, à la Santé, puis à la maison de force de Melun. (*Les Hommes dans la prison* sont le récit, à peine romancé, de sa douloureuse expérience.)

Aussitôt libéré (en janvier 1917), il part pour Barcelone où, tout en exerçant le métier de typographe, il participe à une insurrection avortée. Lorsqu'éclate la nouvelle de la Révolution d'Octobre, il brûle de se rendre en Russie afin de se joindre au prolétariat russe ; il regagne Paris dans ce but, mais, presque immédiatement, il est envoyé dans un camp de concentration, dans la Sarthe. Mêlé à un groupe de Russes échangés contre les officiers de la mission militaire française arrêtés à Moscou, il peut s'embarquer à Dunkerque, à destination de Petrograd. Sur le bateau, il fait la connaissance d'une famille d'émigrés russes expulsés de France : la famille Roussakov, le père, la mère et sept enfants. A. Roussakov est un petit artisan originaire de Rostov sur le Don ; échappant aux cosaques, il a fui la Russie tsariste lors de la Révolution de 1905, et il s'est fixé à Marseille où ses plus jeunes enfants sont nés ; plein d'enthousiasme, l'ouvrier révolutionnaire regagne le pays qui, à ses yeux, comme aux yeux de Kibaltchiche, comme au regard de l'avant-garde ouvrière d'Occident, est la patrie des prolétaires.

Lorsque le bateau débarque ses passagers (en Février 1919, alors que la famine est à son comble) Roussakov et Kibaltchiche s'empressent — chacun avec ses possibilités et son tempérament — de se mettre au service de la Révolution. Kibaltchiche

\*Les articles insérés sous la rubrique « Libres Opinions » sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. — N. D. L. R.

en adhérant à la III<sup>e</sup> Internationale qui vient de se fonder, et où la direction des services de langue française lui est bientôt confiée, Roussakov en installant des blanchisseries d'Etat et des maisons d'enfants. L'une des filles de Roussakov, Liouba, est devenue la femme de Kibaltchiche. Pendant l'offensive de Youdenitch sur Petrograd, alors que les non-combattants sont évacués, Kibaltchiche participe, dans les Etats-Majors de la défense, à la résistance héroïque de la ville. Un peu plus tard, sous le pseudonyme de Victor Serge, il publie, en français, des brochures enthousiastes. Après des séjours successifs en Autriche et en Allemagne (où il accomplit son travail de journaliste en dirigeant la « Correspondance Internationale ») il revient en Russie Soviétique. Avec sa femme et le fils qui leur est né, il habite rue Jeliabova, dans un grand appartement qu'il partage avec la nombreuse famille Roussakov et plusieurs autres locataires. Ce détail a son importance.

Nous en venons à l'époque où une âpre lutte s'engage au sein du Parti Communiste. A tort ou à raison, de nombreux militants considèrent qu'il est de leur devoir d'user du droit de critique qui, dans les textes, est formellement reconnu aux membres du Parti. Et ils en usent, estimant que l'intérêt de la classe ouvrière est en jeu. Epoque de perquisitions, d'emprisonnements et de déportations en masse. A la suite de quatre brèves interventions dans les réunions de sa cellule (interventions portant sur des questions de tactique), Victor Serge est exclu du Parti Communiste russe (fin 1927). Quelque temps après, sans aucune autre raison que son exclusion, il est arrêté. A sa sortie de prison (où il demeure six semaines), il tombe gravement malade d'une occlusion intestinale causée par le régime de la prison.

Comme bien des ouvriers, le vieil ouvrier Roussakov a des critiques à faire. C'est un homme qui dit carrément ce qu'il pense, qui a son franc parler, à qui les gens en place n'en imposent pas. Lorsqu'un abus par trop flagrant se produit sous ses yeux, le papa Roussakov proteste, et si j'osais me permettre un mot vulgaire mais qui dit bien ce qu'il veut dire, je dirais qu'il « rouspète ». Cette singularité dangereuse lui vaut d'être dénoncé dans la *Pravda* de Léninegrad, comme contre-révolutionnaire, à fusiller. Il faut revenir ici au détail que je fournissais tout à l'heure, touchant l'appartement partagé par les Roussakov et d'autres locataires. Parmi ceux-ci, une « komsolka » appartenant à la fraction communiste chargée du contrôle de l'immeuble. Une discussion très vive s'est un jour élevée entre cette femme et Liouba Kibaltchiche. De là à la dénonciation, puis à l'exécution en perspective...

Par bonheur pour les Roussakov, Panaït Istrati, qui est entré dans leur intimité (car il a habité chez eux), qui les estime et les connaît comme des révolutionnaires dont le seul tort est de croire dur comme fer qu'ils ont leur mot à dire dans les affaires de la Révolution, Panaït Istrati intervient, avec la fougue et l'acharnement que l'on sait. Il se démente comme un diable, il remue ciel et terre, il va

jusqu'à frapper à la porte de Kalinine. Au lieu de passer devant le peloton d'exécution, Roussakov est traduit devant la justice, ainsi que sa femme et sa fille, Liouba; tous trois sont acquittés. Car Istrati est encore là, l'accueil qu'on lui a fait dès son arrivée en Russie a été triomphal, et il jouit d'un prestige immense auprès des autorités soviétiques. Mais à peine Istrati a-t-il quitté le territoire russe que l'affaire est reprise, la sentence d'acquiescement cassée par le tribunal de 2<sup>e</sup> instance, le père Roussakov est condamné à trois mois de travaux forcés, sa femme à deux mois, sa fille Liouba à un mois.

Quelque temps après son retour, Panaït Istrati publie, dans la *Nouvelle Revue Française*, un long article intitulé « L'Affaire Roussakov », où, en termes poignants, il expose l'histoire lamentable à laquelle il a assisté. Il importe de signaler, car cela mérite de l'être, que Victor Serge, songeant qu'il est des vérités qui ne sont pas bonnes à dire, fit tout ce qu'il put pour empêcher la publication de cet article.

Leur peine purgée, la vie continue chez les Roussakov. La vie, mais de quel genre? — Plutôt que d'entrer dans le détail des persécutions sans mesure qui tombent sur la famille (renvoi du syndicat et de l'usine, retrait des cartes de pain, lutte pour le logement, perquisitions, espionnage, etc.), ne notons qu'un seul fait : ce genre de vie conduit Liouba Kibaltchiche à la folie. Par deux fois, elle doit être internée.

Victor Serge songe à quitter la Russie avec sa femme et son enfant. Les crises qui abattent Liouba se renouvellent avec plus de fréquence, elle se livre à deux tentatives de suicide — et pourtant, elle est guérissable : un changement de climat et d'environnement, des soins appropriés suffiraient sans nul doute à son rétablissement. Or, des amis français se sont offerts pour assumer les frais de voyage de la famille Kibaltchiche et pour faire soigner la jeune femme.

Une autre raison impérieuse pousse Victor Serge à demander son passeport. Ecrivain de langue française (n'étant pas conformiste, il n'est pas publié en Russie), il est, depuis de nombreuses années, privé de tout contact avec son milieu d'origine et de culture, il ne lit plus ni livres, ni journaux français — sinon par bribes et par hasard — il n'a plus l'occasion d'entendre ou de parler sa langue, le français vivant d'aujourd'hui lui est devenu à peu près étranger; à cause de la censure, les lettres ne lui parviennent que dans une proportion infime, il est sans aucun lien avec ses éditeurs (neuf de ses ouvrages sont en vente à Paris, cinq à Madrid); coupé de la production contemporaine d'Occident, réduit au plus sévère isolement, il est réduit aussi à l'inaction; impossible, pour lui, de s'atteler à un nouvel ouvrage qui exigerait qu'il se documentât en Occident, impossible, en un mot, d'exercer son métier, de poursuivre son œuvre, enfin.

Après une série de démarches préliminaires (qui durent plus d'un an et demi), il dépose, le 10 septembre 1932, à la Section Etrangère du Soviet de

Les  
ref  
prè  
cin  
am  
tor  
Vic  
gue  
tain  
cel  
L  
dip  
Pas  
Lio  
Pas  
sion  
sion  
quel  
cult  
L  
arrè  
crise  
Rou  
pres  
un d  
et v  
oblig  
teurs  
mais  
sepo  
opér  
à se  
100  
priso  
porté  
man  
le pe  
Le  
25 a  
loin,  
n'a p  
la bo  
ques.  
En  
pas j  
belle-  
dire  
baise  
de fa  
Au  
d'emp  
Serge  
sives,  
Si, de  
adonn  
somm  
qu'ab  
cervea  
tres à  
sont f  
les rev

Leningrad, une demande de passeports. Sur un refus non motivé, il fait appel, le 16 Octobre, auprès du Comité Central Exécutif des Soviets. Une cinquantaine d'écrivains ou d'artistes français, amis de l'U.R.S.S., interviennent auprès des autorités soviétiques pour appuyer la demande de Victor Serge. Citons, parmi ceux-ci, Victor Margueritte, Léon Werth, Georges Duhamel, Luc Durtain, Charles Vildrac, Jean-Richard Bloch, Marcel Martinet, Gémier, Signac, Maaserel...

Le 8 Mars dernier, après deux ans de démarches diplomatiques, le beau-frère de Victor Serge, Pierre Pascal, et sa femme, Jénie Roussakova, sœur de Liouba, arrivaient à Paris. (On sait que Pierre Pascal, agrégé de l'Université, membre de la mission militaire française, donna, lui aussi, son adhésion enthousiaste à la Révolution d'Octobre, à laquelle il dédia ses forces, son talent et sa vaste culture).

Le même jour, le 8 Mars, Victor Serge était arrêté. Le lendemain, sa femme retombait dans une crise de folie : il fallait l'interner. Les deux vieux Roussakov étaient alors sous la menace de la suppression de leur « passeport intérieur ». En effet, un décret soviétique, qui date de fin Décembre 1932 et vise à une « épuration générale des villes », oblige désormais les habitants des villes non porteurs du passeport (non seulement les suspects, mais les non-conformistes, car l'obtention du passeport dépend de la milice qui, en l'occurrence, opère avec le *Guepéou*) à abandonner leur foyer et à se fixer hors de la ville (au delà d'un rayon de 100 km. pour Moscou et Leningrad). Le père emprisonné, la mère folle, les deux grands-parents déportés, nous fûmes, quelques semaines, à nous demander avec angoisse ce qu'allait devenir l'enfant, le petit Vladi, âgé de 12 ans (1).

Le 8 Avril, une des filles Roussakov, Anita, 25 ans, était arrêtée à son tour. Ni de près ni de loin, la jeune fille ne s'est occupée de politique, elle n'a pas pu commettre de « délit d'opinion » pour la bonne raison qu'elle n'a pas d'opinions politiques.

En ce qui concerne Victor Serge, nous n'irons pas jusqu'à l'innocenter aussi complètement que sa belle-sœur. Il serait parfaitement vain de ne pas dire les choses comme elles sont, de chercher à biaiser, à atténuer, à disculper; nous nous devons de faire un récit véridique. Et la vérité est celle-ci :

Au lieu de tuer en lui l'être pensant, au lieu d'empêcher son cerveau de fonctionner, Victor Serge l'a laissé secréter des idées qui sont subversives, sans doute, puisqu'elles lui valent la prison. Si, depuis 1927, date de son exclusion, il ne s'est adonné à aucune activité politique — cela, nous sommes en mesure de l'affirmer — s'il n'a fait qu'abriter ses idées dans les replis obscurs de son cerveau et parfois même les consigner dans des lettres à des amis, il est incontestable que ces idées sont fortement enracinées en lui et qu'il est prêt à les revendiquer.

(1) Aux dernières nouvelles, les Roussakov auraient enfin obtenu leur passeport.

Elles portent sur trois points : Défense de l'homme : « Il faut, dit-il, rendre à l'homme des droits, une sécurité, une valeur »; Défense de la vérité : il tient la vérité pour une condition de santé intellectuelle et morale; l'homme et les masses y ont droit, à son sens ; « Qui parle de vérité, dit-il, parle de sincérité, l'homme doit avoir droit aussi bien à l'une qu'à l'autre »; Défense enfin de la pensée: « Je tiens, déclare-t-il, que le socialisme ne peut grandir dans l'ordre intellectuel que par l'émulation, la recherche, la lutte des idées, qu'il n'y a pas à craindre l'erreur, toujours réparée avec le temps, par la vie même, mais la stagnation et la réaction : ce n'est pas *contre* la liberté de penser, *contre* l'homme que le socialisme peut triompher, mais, au contraire, *par* la liberté de penser, en améliorant la condition de l'homme. »

Hâtons-nous d'ajouter que, lorsqu'il énonce ces idées, Victor Serge ne prétend pas faire œuvre de novateur, il rappelle simplement ce qui a été consacré par la constitution soviétique. De même qu'il ne fait que retracer la pensée de Lénine, lorsqu'il écrit, dans son essai sur la littérature et la Révolution (P. 103-4) :

« Il faut défendre la Révolution... à la fois contre ses ennemis extérieurs et contre ses ennemis intérieurs, c'est-à-dire contre les germes destructeurs qu'elle porte en elle-même. Grande est la difficulté de cette dernière tâche. A l'accomplir, on risque, paraît-il, de donner des armes à la réaction et de décourager les indécis, admettons-le ; je tiens le risque contraire, celui du bourrage de crânes involontaires et de la création d'un conformisme révolutionnaire, aussi conventionnel et mensonger que tout autre, pour plus grave... Adoptons la solution virile, la seule digne du prolétariat : la vérité en face. »

Un socialisme regardant la vérité en face, défendant l'homme, sauvegardant la pensée, telle est, dans ses grandes lignes, l'hérésie de Victor Serge, tel est le délit d'opinion qu'il paie de sa liberté, de la sécurité, de la santé, peut-être de la vie des êtres qui lui sont les plus chers.

Que si l'on veut savoir quel a été le comportement de Victor Serge chaque fois qu'il a eu l'occasion de parler du régime soviétique à des écrivains venus de l'étranger pour étudier ce régime et le connaître, je citerai deux témoignages qui sont de nature à lever tous les doutes.

Le premier de ces témoignages, je le prendrai dans le bel article que publiait Georges Duhamel dans l'*Œuvre* du 24 Mai dernier, et qui débute ainsi :

« J'ai rencontré Victor Serge en 1927 à Leningrad...

« ...Venu de l'individualisme anarchiste, il avait étudié sans réserve le communisme marxiste. Il en parlait avec une ferveur clairvoyante non point austère, mais vraiment loyale et humaine, qui forçait l'estime.

« ...Je ne partage assurément pas les convictions politiques de Victor Serge. Il m'est impossible de m'associer aux projets et aux espérances qu'il formait alors, qu'il nourrit toujours. N'empêche que je l'ai salué de grand cœur, comme je salue toujours l'abnégation sincère et l'intelligence généreuse, même quand ces belles vertus travaillent contre mon sentiment personnel. Pendant ces quelques jours de Leningrad, Victor Serge a

rendu à la Russie Soviétique un service non médiocre : il lui a prêté — du moins à mon regard — un visage vraiment sage, humain, respectable. »

Le second témoignage émane de Luc Durtain qui, à la même époque que Georges Duhamel, visita la Russie :

« Si je suis devenu un ami de l'Union Soviétique, m'a maintes fois déclaré Luc Durtain, c'est à Victor Serge que je le dois. Pendant trois jours, à Leningrad, il s'est montré pour moi le cicérone le plus intelligent, le guide le mieux fait pour me faire comprendre et aimer la nouvelle Russie. »

Est-il tout à fait inutile de souligner la date du voyage de Duhamel et de Durtain ? — 1927, année de l'exclusion de Victor Serge.

Alors, demandera-t-on, alors ? Quel intérêt a donc le Gouvernement Soviétique, non seulement à emprisonner, mais à retenir à l'intérieur de ses frontières un homme uniquement coupable de vouloir regarder la « vérité en face » et de rester fidèle aux principes qui inspirèrent la Révolution d'Octobre ? Si l'on se place même au point de vue le plus orthodoxe, et si l'on veut prétendre que Victor Serge est dans l'erreur, qu'il a tort de ne point se tenir dans la « stricte observance », justifie-t-on l'emprisonnement et la persécution ? Ou faut-il désormais se dire, lorsqu'on regarde du côté de

l'U.R.S.S., que le pays est transformé en une immense geôle où seuls seront en liberté, au milieu d'un peuple muet, les thuriféraires du régime ? La notion la plus élémentaire des intérêts de la Russie ne commanderait-elle pas ?...

Mais à quoi bon formuler la question puisque, aussi bien, il ne m'appartient pas de la résoudre. J'ai apporté ici tout ce que je savais. Je n'ai plus que deux choses à dire :

Sorti de Russie, Victor Serge ne se comportera jamais qu'en révolutionnaire qu'il fut, qu'il est, qu'il restera toujours. Tous ceux qui le connaissent — lui ou son œuvre — m'entendront, et ils mettront : « noblesse, hauteur de vues et dignité » sous les mots que j'écris.

Et encore ceci :

Nous sommes quelques-uns qui n'aurons de cesse et de repos que Victor Serge et sa famille ne soient totalement libérés.

Fermes, ardents et décidés, quelques centaines aujourd'hui.

Demain, n'est-il pas vrai ? ligueurs qui me lisez, et qui mettez au-dessus de tout la défense de la vie humaine, celle de la vérité, celle de la pensée, demain, nous serons des milliers.

MAGDELEINE PAZ.

## Réponses à quelques questions

### Les Questions du mois

1° Pourquoi n'y a-t-il pas eu de rapport sur les dernières questions du mois ?

Nous avons soumis à nos collègues quatre questions au sujet desquelles les rapports n'ont pas été publiés :

a) Décembre 1931: *La cruauté envers les animaux*, 45 réponses. Le rapport, prêt à être publié, n'a pu paraître encore faute de place;

b) Février 1932: *L'action pervertissante de l'argent dans les campagnes électorales*. Renvoyé à la Commission saisie du dossier des fraudes électorales;

c) Mars 1932: *Pour compléter le pacte Briand-Kellogg*, 46 réponses reçues;

d) Avril 1932: *Pour un 89 économique*, 55 réponses reçues;

e) Octobre 1932: *La prophylaxie anticonceptionnelle*, 20 réponses reçues.

Pour les trois dernières questions, les dossiers ont été constitués. Les réponses ont été classées et analysées. Les rapports doivent être établis par les services juridiques de la Ligue.

L'insuffisance numérique du personnel attaché à ces services n'a pas permis jusqu'ici l'établissement des rapports; au moment où a commencé, avec la persécution hitlérienne, l'afflux des réfugiés allemands à la Ligue, il a fallu suspendre provisoirement toutes les tâches qui n'étaient pas d'une urgence absolue.

Dès que la coordination entre les organisations qui assistent les réfugiés sera faite, les services de la Ligue pourront reprendre toute leur ancienne activité et les rapports seront préparés en vue d'être publiés dès que nous disposerons de la place nécessaire dans les Cahiers.

2° Où en est la question d'octobre: la prophylaxie anticonceptionnelle ?

Cette enquête a donné lieu à 20 réponses. Jamais nous n'avions reçu de réponses en nombre aussi insuffisant.

La question a été posée au Bureau de savoir si un rapport pouvait être établi sur un aussi petit nombre de réponses. Elle a été tranchée par l'affirmative. Un rapport sera donc publié.

Par ailleurs, une proposition de loi sera préparée en vue d'être soumise au Groupe parlementaire de la Ligue.

3° Pourquoi n'y a-t-il pas eu de nouvelles questions du mois ?

Jusqu'à la fin de décembre, les Sections ont été occupées par la préparation du Congrès de 1932.

En février, le Bureau avait décidé de soumettre aux Sections une question qui pourrait être étudiée avant que les Sections ne soient absorbées par la préparation du Congrès suivant. Un sujet avait été choisi : « Le droit des fonctionnaires ». Le Bureau avait exprimé le vœu que le rapport initial fût présenté par M. Maxime Leroy, le spécialiste le plus autorisé en la matière. M. Maxime Leroy s'étant récusé, nous avons cherché d'autres rapporteurs, pris dans les cadres de la Fédération des fonctionnaires. Ceux-ci nous ont successivement, pour des raisons diverses, refusé leur concours.

La question n'a donc pu être présentée en temps utile.

LISEZ ET FAITES LIRE :

## Avec l'Italie ? - Oui ! Avec le Fascisme ? - Non

par Luigi CAMPOLONGHI  
Président de la Ligue Italienne

Un volume : 8 francs  
80 % de réduction aux sections

# LE DRAME DE L'INDOCHINE

Par Jean LEUNE

Le récent « verdict de Saïgon » a provoqué dans l'opinion métropolitaine une émotion et des réactions sur lesquelles il est bon de revenir et d'insister.

Car ce verdict est survenu, par un hasard vraiment surprenant, dans un moment où certains ont un intérêt majeur à empêcher l'Indochine de faire enfin entendre sa voix dans la métropole, dans un moment par conséquent où il devenait nécessaire d'opérer une diversion.

D'aucuns, à Paris, au Parlement, dans la Presse, commençaient à s'émouvoir des rapports qui leur parvenaient sur la situation exacte du « nhaqué », sur sa misère croissante. Peu à peu, des sympathies naissaient qui risquaient de se faire agissantes, et, pour commencer, curieuses de détails, de précisions. Cela pouvait devenir dangereux pour les responsables et ceux qui les couvrent.

Brutalement alors, intervint l'évocation tragique d'un « Communisme Indochinois » auquel on prêtait mille atrocités, évocation susceptible de jeter le trouble dans l'esprit de gens peu au courant des choses de là-bas, en leur faisant considérer notre grande France d'Asie non plus comme un pays douloureusement atteint dans ses énergies vitales, mais comme un redoutable foyer de peste bolchévique.

L'événement n'a pas absolument répondu à ces malfaisantes intentions. D'instinct, l'opinion française a réagi et s'est cabrée. Le ministre des Colonies, pour éviter des interpellations dangereuses, a promis d'étudier tous les dossiers des condamnés de Saïgon...

Mais il ne faut pas s'en tenir à ce résultat, quelle que soit la valeur qu'on lui puisse attribuer.

Il y a de graves enseignements à tirer de ce passé encore tout récent, des enseignements qui devraient permettre d'éviter à l'opinion d'avoir, un jour prochain, à réagir à nouveau dans des circonstances identiques.

Prévenir vaut mieux que guérir...

Je tiens à bien préciser ici que je n'entends pas entreprendre l'apologie de certains crimes indéniables. Mais je voudrais montrer, expliquer dans leurs grandes lignes, les événements qui ont mené jusqu'aux condamnations que l'on sait, un si grand nombre de malheureux nhaqués annamites.

Je n'aurai besoin, pour ce faire, que de rappeler trois souvenirs personnels que j'ai rapportés de mon enquête en Indochine. Les voici :

Le premier, je le dois à une notabilité française de Vinh qui m'a fait le récit suivant :

— En pleine période de troubles dits « communistes », et malgré les « conseils » des autorités de Vinh, je m'en étais allé un jour à la chasse. Le soir, j'arrivai dans un village. Suivant les coutumes traditionnelles de l'hospitalité annamite, je fus accueilli par le premier nhaqué rencontré et reçu par lui dans sa cai-nha. Après le dîner, un coolie m'apporta un môt du mandarin local, lequel

m'engageait vivement à me rendre chez lui. Le village, me disait-il, était communiste. J'y étais en grave danger et ne serais en sûreté que chez lui.

Je me gardai bien d'obtempérer et me couchai tranquillement au milieu de mes hôtes, sans la moindre inquiétude.

Dans la nuit, je suis réveillé par des coups de feu, des bruits insolites. Je veux sortir, aller aux renseignements. On m'en empêche amicalement.

Le matin, on m'accompagne vers la maison du mandarin. L'homme se balance, mort, pendu à une maîtresse branche d'un gros arbre et son habitation achève de se consumer...

— Que veux-tu, me disent les gens du village, cet homme nous volait et nous pillait sans vergogne depuis des années. La vie était devenue infernale dans le village. Cent fois nous avons demandé à l'administration française de nous débarrasser de ce bandit. Elle n'a rien voulu faire. Mais lui, mis au courant de nos démarches, s'est vengé sur nous... Alors, nous avons bien été obligés de nous débarrasser de lui...

Deuxième souvenir :

Dans un poste, c'est un officier de la garde indigène qui conte une grave « manifestation ».

Il était, dans ce même poste avec quatre miliciens à l'époque des « troubles ». Une nuit, la sentinelle le réveille. Un bruit de foule grandit sur la route qui serpente en talus à travers les rizières inondées. L'officier place ses hommes devant la porte du poste et marche au bruit, une lampe électrique dans une main, un revolver dans l'autre. Voici une troupe de nhaqués. En tête, deux hommes portent des bannières rouges à faucille et marteau. Vivement, ils les passent à leurs voisins, et disparaissent dans la rizière.

« Halte ! » crie l'officier. Tout le monde s'arrête. Lui, alors, lampe allumée à la main, parcourt la colonne, sur le bas côté de la route. Il y avait bien là un millier d'hommes. Ils ne disent rien.

L'officier fait sortir des rangs une vingtaine de nhaqués :

— Suivez-moi, leur dit-il. Quant à vous, déclarez-le aux autres, rentrez immédiatement dans vos cai-nhas. L'heure n'est pas aux promenades...

Sans mot dire, les « manifestants » font demi-tour, tandis que les vingt qu'a désignés l'officier suivent celui-ci docilement jusqu'au poste.

Il les interroge : « Où allez-vous de la sorte ? — Des hommes que nous ne connaissons pas et qui ne sont pas de la province nous ont rassemblés et nous disaient qu'au poste que tu commandes, les Français allaient nous distribuer du riz et du nuoc-mam... »

Et l'officier de nous dire, en hochant la tête :

— Si j'avais tiré, j'aurais pu faire le compte rendu dramatique d'une attaque glorieusement repoussée...

Troisième souvenir. A Hué, un chef militaire de haute conscience m'a dit :

— Prenez une carte d'Annam, teintez en bleu les zones irriguées, c'est-à-dire les régions où la récolte du riz est en général normale. Faites un calque, teintez en rouge les régions dites « communistes ». Placez le calque sur la carte et vous verrez qu'en aucun point le rouge n'empiète sur le bleu.

J'ai suivi ce conseil. C'était vrai. Le « communisme » ne rougissait que les régions non irriguées, donc à récoltes de riz irrégulières (une tous les trois ans par exemple), donc à grande misère par les années de sécheresse.

Cela se rapporte aux événements de 1930-31. Il faudrait rapporter encore les déclarations formelles des colons français du Tonkin, de l'Annam et de la Cochinchine quant à l'attitude absolument loyale de leurs coolies, de leurs fermiers, en ces moments troublés, alors même que des incidents se produisaient à courte distance de leur résidence...

Et passons à la situation d'aujourd'hui, en Cochinchine plus particulièrement.

Depuis des mois, le riz se vend à perte. Balance commerciale déficitaire. Déficit croissants des budgets. Arrêt des grands travaux. Marasme du commerce. Diminution des émoluments des fonctionnaires indigènes et français. Gêne à la ville. Misère sur la rizière et les plantations.

Le nhaqué a porté tous ses bijoux d'or à la Banque de l'Indochine qui chassait le métal précieux pour remonter son encaisse métallique vers ses limites légales. Puis les vêtements sont partis au Mont-de-Piété. Puis les objets du culte, qu'on portait de nuit à la ville, en se cachant, par honte d'un tel sacrilège. Mais il faut à tout prix se procurer quelque argent pour acquitter ses impôts lorsque les miliciens viennent en réclamer le paiement.

Sans doute, hommes, femmes, enfants et vieillards ne mourront pas de faim sur les rizières où il vient de l'eau. Ils auront du riz à manger, et du poisson qui pullule partout.

Mais le soir, après une dure journée d'un labeur exténuant dans la boue et l'eau gluante des rizières, ils rentreront sans joie dans la cai-nha, les vêtements trempés et collés au corps. Et ils ne pourront pas en changer, en mettre de secs, car ils ne possèdent plus que les hardes qu'ils portent.

Et comme les trois compagnies étrangères qui importent essences et pétroles se sont mises d'accord pour ne plus se concurrencer, qu'elles ont brusquement plus que doublé les prix, les lampes se sont éteintes dans les cai-nhas de l'intérieur.

Ici et là, un peu d'huile de poisson dans une coupe. Une mèche sale. Une fumée noire et malodorante et une toute petite lueur. Mieux vaut encore l'obscurité qu'il dissimule au moins les larmes...

En décembre dernier, dans une plantation, des coolies ont été avisés le matin que leurs rations et leurs salaires étaient diminués. Ils ont protesté et ont obtenu que les rations de riz soient maintenues telles qu'elles étaient jusqu'alors. Mais la direction demeura intraitable pour les salaires.

Alors le soir, après le travail, ils se réunissent pour se rendre auprès de l'administrateur français, celui qu'ils appellent leur « Père et Mère ».

Coups de téléphone. Des miliciens sont postés

sur la route, qu'ils barrent. Et quand les coolies se présentent, tranquilles, sans armes, les leblés partent. Morts et blessés.

La misère grandit. Impossible de payer même les intérêts des dettes. Alors, des parents donnent en gage, à leurs créanciers indigènes, leurs enfants de dix, douze ans. Le travail de ces gosses compensera le non-paiement des intérêts. Mais le principal de la dette demeure intégralement dû. Et tant qu'il ne sera pas payé, les enfants resteront en gages chez les créanciers...

Les surfaces cultivées diminuent. La brousse reprend avec une joie féroce ce qu'un labeur acharné — souvent mortel — de nos administrateurs, de nos ingénieurs et de indigènes dirigés par eux, lui avait peu à peu arraché.

Des rizières, prospères il y a quelques années, retournent au domaine du « Seigneur Tigre ».

Des notables et des miliciens font cependant rentrer encore quelques impôts. Les dernières piastres quittent la rizière.

Des nhaqués qui ont déjà payé se voient arrêter, retirer leur carte-reçu, « pour vérification ».

— Tu as encore de l'argent caché, chez toi. Donne-moi une piastre, deux piastres et je te rends ta « carte ».

— Je n'ai plus rien.

— Tant pis pour toi.

La carte est déchirée. Plus de preuve de paiement. Arrestation. Il faudra que la famille paye à nouveau...

L'administrateur français ne peut être partout. Et cela ne se passe pas devant lui, naturellement !

Mais alors ? Eh bien ! les plus ardents, exaspérés, commencent à vivre de rapines, aux dépens de ceux qui sont plus résignés. Vols à main armée. Banditisme grandissant. Nous reverrons un jour prochain des cortèges de miséreux qu'on traitera de manifestations communistes...

Les quelques sectateurs de Moscou qui vivent des subsides communistes vont exploiter cette situation.

Et à leur tour, les responsables l'exploiteront, cette même situation, lorsqu'elle se sera aggravée jusqu'aux coups de fusil, pour crier : « Au Communisme ! » et faire condamner, sans discrimination, avec quelques criminels avérés, une masse de pauvres nhaqués, recommencer ainsi demain ce qu'ils ont fait hier, et masquer une fois de plus aux yeux de la métropole les erreurs et les fautes par eux commises — qu'il s'agisse de politique douanière, de politique monétaire, ou de politique économique et financière.

Chez tous ceux qui réfléchissent, là-bas, l'inquiétude grandit chaque jour et tourne à l'angoisse.

L'événement vient, inéluctable, si rien n'est changé en Indochine, si les responsables et leurs protecteurs ne sont pas mis hors d'état de continuer à nuire.

Ne vaudrait-il pas mieux faire en sorte qu'il ne puisse pas se produire, plutôt que d'attendre de nouveaux incidents, des morts d'hommes, et un nouveau verdict de répression pour réagir ?

JEAN LEUNE.

AVANT LA CONFÉRENCE MONDIALE

## LE MONDE EN DÉTRESSE

Par François CRUCY

Le Comité préparatoire, qui avait été constitué, l'an passé, pour établir, à Genève, le programme de la Conférence économique mondiale, s'était réuni, pour la première fois, à la fin du mois d'octobre. Jusque là, les gouvernements s'étaient sans cesse dérobés, chacun désirant écarter de l'ordre du jour des futures délibérations les questions qui l'importunaient.

Qui incriminer ? Le mauvais vouloir des nations, chacune étant considérée comme un tout, ou la pusillanimité des hommes d'Etat, canant devant une certaine opinion publique. « Les hommes d'Etat moderne, dit J. M. Keynes, ont pour méthode de dire autant de sottises qu'en réclame le public et de n'en faire pas plus que ne l'exige ce qu'ils ont dit. »

On parvint, cependant, dans le second semestre de l'année 1932, à régler la question des Réparations ; mais les Dettes intergouvernementales restèrent en suspens et le paiement de l'échéance du 15 décembre allait, à nouveau, surexciter les passions. A Stresa, on avait constaté la difficulté de constituer un fonds commun monétaire et les résolutions prises ne furent pas suivies d'effet.

Washington et Londres reculaient devant deux ou trois obstacles qui leur semblaient interdire toute convocation prochaine de la Conférence mondiale : question des tarifs douaniers, question de la stabilisation des monnaies. Le gouvernement « républicain », qui s'était enorgueilli d'avoir élevé autour des Etats-Unis de hautes barrières douanières, persistait à soustraire la question du tarif aux experts de la conférence économique. « Les Etats-Unis ne veulent pas laisser le monde nourrir des espoirs qu'il ne peuvent être réalisés », répétait M. A. Mellon. De son côté, la Grande-Bretagne, liée par les accords d'Ottawa, n'était guère pressée d'entrer en négociations tarifaires avec les pays étrangers et, bien moins encore, de causer, avec quiconque, stabilisation monétaire. Toutes perspectives d'amélioration du commerce international semblaient ainsi bouchées.

A tel point que Sir Walter Layton, qui avait été désigné pour représenter la Grande-Bretagne à la future conférence mondiale, donna sa démission avant la réunion du Comité préparatoire auquel il devait assister.

« J'ai constaté, écrivait-il, dans sa lettre de démission, que le gouvernement britannique estime pouvoir rendre au commerce international une certaine liberté de mouvement par des négociations individuelles avec les pays étrangers dans le cadre des accords d'Ottawa, sous la réserve d'un strict maintien de son droit de la nation la plus favorisée. Je crains que cette méthode

de négociations bilatérale n'ait guère d'effet sur le système protectionniste mondial né de la guerre. »

Par ailleurs, ajoutait sir Walter Layton,

« toute tentative de régler la question monétaire sans avoir résolu de façon satisfaisante le problème commercial, est vouée, tôt ou tard, à l'échec. A moins d'un changement radical de la politique commerciale, je ne vois pas la possibilité d'un résultat satisfaisant de la conférence sur la question monétaire. »

Le gouvernement britannique d'union nationale, où les conservateurs sont maîtres, fit la sourde oreille ; mais bientôt, d'autres économistes, sir George Paish, sir Arthur Salter, appuyèrent les dires de sir Walter Layton et sir Arthur Salter n'eut pas de peine à démontrer, dans une lettre au *Times*, qu'une politique de préférences impériales et étendues rend impossible le principe de la nation la plus favorisée.

## La réalité telle qu'elle est

En France, au cours d'une conférence faite le 5 décembre, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, M. Pierre Quesnay, directeur de la Banque des Règlements Internationaux, exposait la situation à ses compatriotes :

« L'unité économique mondiale s'est morcelée. Des pays, qui appartenaient à un même régime de civilisation, entre lesquels s'était établie une certaine division du travail, sont obligés de plus en plus de se replier sur eux-mêmes et de tenter de se suffire à eux-mêmes. Cette situation, qui s'aggrave chaque jour, a eu des conséquences profondes, par suite de la baisse des prix-or qui a eu lieu et que la chute de la livre sterling vient encore accentuer et précipiter. Les débiteurs de sommes fixées en numéraire éprouvent des difficultés de plus en plus grandes à faire face à leurs charges au moyen de revenus qui, eux, dépendent de l'activité économique, dépendent des prix, dépendent de la façon dont ils peuvent se procurer les revenus en question, alors que leurs charges, fixées en or, fixées en monnaie, restent des charges fixes. Il en est ainsi des pays exportateurs ayant des charges internationales. Il en est ainsi des collectivités, y compris les Etats. Il en est ainsi des budgets, où nous voyons les recettes diminuer avec infiniment plus de rapidité que ne diminuent les dépenses, où nous voyons, par conséquent, le déficit s'accroître chaque jour. Et alors que se développe cette dangereuse situation, à laquelle ne peut remédier aucun processus de déflation, nous voyons que le rétablissement d'un équilibre entre la production et la consommation, rétablissement d'équilibre qui s'est toujours produit dans les crises précédentes, est infiniment plus lent cette fois-ci à se produire. C'est à cause de la rigidité économique du monde démocratique moderne ; c'est à cause de l'exagération des systèmes douaniers, soit par des droits protecteurs, soit par des systèmes de contingentement. Les oppositions d'intérêt

s'affirment en conséquence de plus en plus à l'intérieur de chaque pays entre les différentes classes sociales et dans l'ensemble du monde économique moderne entre les différentes unités politiques... Mais, aujourd'hui, toute nouvelle tendance à l'isolement tend à augmenter le nombre des chômeurs. Sans doute le continent européen, s'il était uni, pourrait nourrir beaucoup plus d'Européens qu'il n'en porte ; mais, si les unités politiques d'Europe doivent se replier sur elles-mêmes, essayer de s'organiser dans leurs frontières politiques et de limiter leur vie économique aux besoins de ces unités politiques, alors ne nous faisons pas d'illusion, ce sont peut-être cinquante millions d'hommes qui doivent disparaître en Europe. »

Tableau d'autant plus saisissant qu'il est brossé par un homme que ses fonctions mettent à même de bien voir ce que tant d'autres ne soupçonnent pas. Préface à mettre en tête du compte rendu à venir des travaux de la conférence de Londres, qui donnera la mesure exacte du succès ou de l'échec et permettra de répartir les responsabilités.

Pour conclure, M. Pierre Quesnay proposait à la future conférence mondiale de se saisir des trois problèmes suivants :

1° *Rétablissement d'un régime monétaire international commun, de façon à poser les bases pour la reprise des transactions entre Etats et à arrêter la baisse catastrophique des prix-or ;*

2° *Procédure de révision des endettements, de façon à éviter les dénonciations unilatérales de contrats avec leurs graves conséquences ;*

3° *Effort de rationalisation et de réorganisation de la production, pour mettre fin à l'anarchie présente, créatrice de chômage, de baisse des prix et de déficit. Pour cela, refonte des systèmes douaniers dans un sens libéral avec possibilité, dans certains cas, de clauses préférentielles.*

### Dislocation progressive

Le comité préparatoire, qui s'était réuni en octobre, n'aboutit à rien. La majorité de ses membres se prononçaient pour un retour prochain à l'étalon or ; mais la Grande-Bretagne faisait opposition. Cependant, la situation empirait. Les Britanniques n'étaient pas les moins éprouvés. La majorité d'union nationale branlait aux Communes. A la fin de l'année, de vifs reproches s'élevèrent du camp conservateur lui-même. Qu'avez-vous tenté pour faire remonter les prix ? demanda-t-on à M. Mac Donald. Qu'attendez-vous pour procéder à une détaxation massive ? Qui croyez-vous tromper avec vos promesses d'équilibrer le budget ? Où sont les résolutions d'Ottawa ? La conférence avait insisté pour que les pays de la communauté britannique, dont les monnaies sont liées à la livre sterling, maintinssent une stabilité entre leurs taux de change ; n'empêche que la livre néo-zélandaise s'est dépréciée, après l'australienne, sous la contrainte exercée par les exportateurs agraires et que le dollar canadien f... le camp. Le gouvernement de M. Bennett avait juré qu'il ne céderait pas à la pression des changes ! Il s'est tout de même permis une petite dose d'inflation, en empruntant 35 millions de dollars au moyen

d'une émission de bons du Trésor, qui fut escomptée par les banques en contrepartie d'une émission monétaire. »

De fait, nombre de Canadiens déclarent qu'il faut, ou que le cours de la livre remonte, ce à quoi s'oppose le chancelier de l'Echiquier, ou que le cours du dollar canadien s'effondre, ce contre quoi M. Neville Chamberlain proteste plus vivement encore.

— Il faut que tout cela change ! gronde l'électeur.

Commentant le grand débat sur le chômage, qui eut lieu le 16 février aux Communes, le *Times* écrivait que le vote consécutif, tout favorable qu'il eût été au gouvernement, « ne constituait nullement une approbation de la politique définie par le ministre des Finances ». Une élection complémentaire coûte, le 28 février, un siège à l'Union nationale : en 1931, de candidat travailliste avait été battu à Rotherham, le conservateur ayant obtenu 760 voix de majorité ; cette fois le travailliste l'emporte avec une majorité qui passe 5.000 voix.

Aux Etats-Unis, les statistiques accusent, à la fin de 1932, un nouveau fléchissement de la production dans tous les domaines. La production totale des mines, des usines a encore baissé de 20 % au cours de l'année. L'industrie automobile ne travaille plus qu'à 20 % de sa capacité. L'effondrement des prix a été plus accentué qu'il ne l'avait été en 1931 ; si les produits industriels n'ont baissé que de 9 %, les produits agricoles ont baissé de 33 % et plus en 1932. La presse officieuse a beau crier : « Diminuez la production ! Réduisez la production ! », les organes indépendants, *New Republic*, *Nation*, et d'autres, démontrent que ce n'est pas la surproduction, tant honnie, mais bien la stupide répartition des pouvoirs d'achat qui aggrave sans cesse tout le mal. Mais les conservateurs font la loi ; on va donc restreindre les enseignements, fermer des puits de pétrole, détruire partie des plantations de sucre. Cartel du zinc, cartel de l'acier sont d'accord pour maintenir leur production à 45, à 50 % de la capacité des usines. La ploutocratie « républicaine » veut, à toute force, rendre force à la loi de rentabilité.

Tout homme de bon sens peut alors prophétiser : l'économie ainsi dirigée ne fera pas mieux que n'a fait l'économie libérale ; la réduction de la production augmentera le nombre des chômeurs et la crise de consommation sera aggravée. M. Hoover est à bout d'imagination.

— Déflation ! Déflation ! crie-t-il.

Cependant, le rapport annuel du secrétaire d'Etat au Trésor, M. Ogden Mills, pour l'année qui prend fin, atteste la baisse continue du rendement de l'impôt sur le revenu au cours des trois dernières années :

1930 .....	2.410.986.977 dollars
1931 .....	1.860.394.295 —
1932 .....	1.057.335.853 —

— Déflation ! Déflation ! crient les conservateurs à tous crins.

— Pourquoi crier ainsi? proteste le « radical » Borah. Pensez-vous vraiment que les agriculteurs américains paieront leur dette hypothécaire avec le dollar actuel? Ne voyez-vous pas que, pour pouvoir lutter avec les nations qui ont abandonné l'étalon or, il faut réduire le pouvoir d'achat du dollar, accepter une inflation modérée?

On le hue... et, le 15 février, les journaux publient une proclamation du gouverneur du Michigan ordonnant un moratoire pour les 540 banques de cet Etat, dont les dépôts ainsi immobilisés passent un milliard et demi de dollars.

En quelques jours, la crise se généralise. Du 22 février au 1<sup>er</sup> mars, des retraits de fonds, qui atteignent presque mille millions de dollars (exactement 992 millions) ont eu lieu aux guichets des 450 banques du système de Réserve fédéral. Moratoire général. Premier embargo sur les exportations d'or, le 16 mars. Six semaines plus tard, les Etats-Unis lâchent l'étalon or.

Partout budgets en déficit; trésoreries aux abois. Partout mesures d'exception. L'Etat fasciste décrète un régime de contrôle de l'industrie. Il s'agit de savoir, dit M. Giuseppe Bottai, quelles, parmi les entreprises encore debout, doivent être recueillies dans les hôpitaux de l'Etat. On subventionnera les industries qui en valent la peine; on liquidera les autres. Un même projet de loi crée une « section de financement industriel » et une « section de démobilité industrielle ».

En Pologne, la majorité servile de la Diète vote, le 13 mars, les pleins pouvoirs, sans réserve, au président de la République. En Allemagne, l'*Angriff*, organe des nazis, commentant le remplacement du docteur Luther par le docteur Schacht, à la tête de la Reichsbank, justifie la mesure en trois lignes : « De même que le libéralisme politique a été détruit en Allemagne, il y a quelques jours, le premier pas vient d'être fait pour extirper le libéralisme économique. »

L'économie mondiale s'écroule.

### Nécessité fait loi

C'est dans ces conditions que le comité préparatoire se réunit derechef en janvier pour établir le programme de la conférence économique mondiale. Cette fois, il mène à bien sa tâche en quelques jours.

Dans un préambule audit programme, les experts internationaux rappellent que la crise actuelle est l'œuvre des hommes eux-mêmes. Veut-on, ou ne veut-on pas prendre les mesures de sauvetage nécessaires? En vue de la réconciliation économique, un armistice a été signé à Lausanne; il s'agit, à présent, d'élaborer le traité de paix.

Deux questions dominent cette élaboration; toutes deux échappent à la compétence du comité préparatoire, qui ne dit mot du premier sujet (désarmement), mais qui déclare, à propos du second, que, « faute d'un règlement de la question des dettes intergouvernementales, les dettes continueront à opposer au redressement économique et financier un obstacle insurmontable ».

Par ailleurs, il est plus évident que jamais que la politique des petits moyens ne mène à rien. Il faut que des négociations s'engagent promptement sur le rétablissement d'un véritable étalon monétaire, la lutte contre la baisse des prix des marchandises, le rétablissement de la liberté des changes, le rétablissement d'une plus grande liberté du commerce international, la stabilisation de la politique ferroviaire, l'organisation de la production (1).

Là-devant, les gouvernements tergiversent encore. *Quid* des dettes intergouvernementales? interrogent la Grande-Bretagne et la France. *Quid* du retour de la livre à l'étalon or? *Quid* de l'abaissement des barrières douanières? demandent les Etats-Unis.

Un des trois membres de la délégation française ayant siégé au comité préparatoire, M. Elbel, directeur des accords commerciaux au ministère du Commerce, s'efforce d'éclairer l'opinion publique sur les causes du mal qu'il s'agit de guérir. Il en discerne quatre principales : a) le fardeau des dettes publiques; b) l'abandon, par nombre d'Etats, d'une monnaie stable et le grand désordre monétaire qui s'ensuit; c) l'accumulation des entraves de toutes sortes au commerce international; d) le déséquilibre dans la production et la distribution des richesses.

L'homme de la rue, pour peu qu'il ait de bon sens, conclut : a) nécessité de régler les dettes

(1) Voici les grandes lignes du programme dressé par le Comité préparatoire et soumis aux différents gouvernements :

« I. *Politique monétaire et politique de crédit.* — 1. Conditions dans lesquelles serait possible le rétablissement d'un étalon-or international fonctionnant librement ; 2. politique monétaire à suivre avant ce rétablissement ; 3. fonctionnement de l'étalon-or : a) relations entre les autorités politiques et les banques centrales ; b) réserves monétaires ; c) abaissement des pourcentages de couverture ; d) étalon du change or ; e) autres méthodes pour économiser l'or ; f) répartition des réserves monétaires ; g) coopération des banques centrales en matière de politique du crédit ; 4. argent.

II. *Prix.* — 1. Déséquilibre entre les prix de vente et les prix de revient ; 2. mesures propres à rétablir l'équilibre.

« III. *Reprise du mouvement des capitaux.* — 1. Abolition des restrictions concernant les devises étrangères ; 2. dettes existantes : a) dettes extérieures à long terme ; b) dettes extérieures à court terme ; 3. mouvement des capitaux.

« IV. *Restrictions au commerce international.* — 1. Causes et effets économiques ; 2. contrôle des changes, accords de clearing, etc. ; 3. protectionnisme indirect ; 4. possibilités de suppression des restrictions.

« V. *Politiques tarifaires et contractuelles.* — a) 1. Arrêt des augmentations tarifaires ; 2. réduction des tarifs ; 3. aspects particuliers des problèmes tarifaires ; 4. procédure à suivre ; b) clause de la nation la plus favorisée ; dérogations permanentes et dérogations temporaires.

« VI. *Organisation de la production et des échanges.* — 1. Ententes économiques ; 2. blé ; 3. autres produits ; 4. transports. »

intergouvernementales; *b*) nécessité de revenir à l'étalon or et de procéder à un assainissement monétaire général; *c*) nécessité de rétablir promptement une circulation plus libre des capitaux et des marchandises; *d*) nécessité d'établir une organisation plus rationnelle de la production et des échanges, *alias* d'organiser la consommation, à laquelle doit s'ajuster la production.

M. Elbel insiste sur l'étroite connexité des mesures à prendre; il répète que chacune, prise isolément, serait stérile et que leur réalisation doit être consentie sans réserve et coordonnée sérieusement.

### Coup de tonnerre

On en était là lorsque l'effondrement du système bancaire américain retentit sur le monde comme un nouveau signal de détresse.

« Il est temps, avaient dit, deux mois plus tôt, les experts du comité préparatoire, il est grand temps de mettre un terme aux conflits présentement ouverts entre les économies nationales. L'échec de Londres ferait craindre l'adoption, dans le monde entier, d'un idéal d'autarchie nationale. Un tel choix abolirait, jusque dans ses fondements, tout le système de la finance internationale; les niveaux d'existence seraient encore abaissés et le système social pourrait à peine survivre. »

Les gouvernements opinent du bonnet. Mais comment s'arracher aux facilités du système autarchique? Partout les nationalismes crient de fureur devant toutes propositions de collaboration, d'entente internationale. Le monde dérive vers un effondrement complet, vers une détresse sans bornes, vers des désordres sociaux sans précédent; mais chaque nation se flatte d'y pouvoir échapper, même si toutes les autres doivent être englouties.

Le 4 avril, on annonce de Londres que la date de la réunion de la conférence mondiale sera retardée jusqu'à l'automne (2). Le lendemain, tout change: le président Hoover invite le gouvernement britannique et le gouvernement français à venir, sur le champ, délibérer à Washington (3).

En fait, le chef du nouveau gouvernement américain est plus préoccupé qu'aucun de ses collègues étrangers de rétablir un minimum d'entente internationale. Bien avant d'arriver aux affaires, lui et la plupart de ses conseillers immédiats étaient convaincus que les Etats-Unis ne pouvaient plus songer à s'enfermer chez eux. Aujourd'hui, M. Roosevelt et son ministre des Affaires étrangères répètent à tout moment que chaque peuple doit

(2) Cependant M. Georges Bonnet, ministre des Finances, s'était rendu à Londres pour confronter, au cours d'entretiens avec le Chancelier de l'Echiquier et le président du *Board of Trade*, les conceptions britanniques et françaises sur le programme établi par le comité préparatoire. Mais l'entente était encore loin d'être faite entre les décisions que devaient prendre les deux gouvernements sur les différents articles de ce programme.

(3) L'invitation officielle débutant ainsi: « Le secrétaire d'Etat présente ses compliments au gouvernement de... et à l'honneur de lui soumettre l'utilité qu'il y aurait d'un prochain échange de vues avant la Conférence de Londres. »

trouver, d'urgence, le moyen de concilier ses affaires domestiques avec les affaires internationales.

Le président, ayant invité les nations à venir prendre langue à la Maison Blanche, il ne cache à aucune combien les Etats-Unis ont à cœur de voir la conférence mondiale aboutir rapidement à des résultats concrets, et, pendant le moment trop court où M. Roosevelt peut s'entretenir en même temps avec M. Mac Donald et M. Herriot, la fixation de la date d'ouverture de la conférence de Londres est son premier souci.

En tête à tête avec M. Herriot, c'est le problème du désarmement que le chef du gouvernement américain aborde en premier lieu. La question ne figure pas à l'ordre du jour des travaux de la conférence économique; mais chacun sent qu'elle le domine. Au moment où MM. Roosevelt et Herriot s'en préoccupent, on pourrait croire plus éloigné que jamais le succès, même partiel, de la conférence du désarmement; l'Allemagne est aux mains des racistes; M. Mussolini épaulé M. Hitler. Ce n'est pas la France qui dénonce avec le plus de véhémence le péril créé en Europe par la conjonction du racisme et du fascisme: c'est la Grande-Bretagne. Les séances historiques de mars et d'avril, à la Chambre des Communes, le fameux dialogue qui s'engage, chez lady Oxford and Asquith, entre cette femme d'esprit et M. Alfred Rosenberg, envoyé spécial de Hitler en Angleterre, dialogue rapporté mot à mot dans le *News Chronicle*, par lady Oxford elle-même, ont mis en pleine lumière le renversement du sentiment et de l'opinion britannique à l'égard de l'Allemagne. Renversement qui, pour être moins apparent, moins total, se produit également aux Etats-Unis. Renversement qui semble, d'ailleurs, exalter plutôt qu'elle ne la calme, la fureur des bandes nazis auxquelles on a lâché la bride.

Le président et M. Herriot, en viennent, ensuite, aux questions énumérées par les experts du comité préparatoire de la conférence mondiale. Le président Roosevelt ne cache pas le but le plus prochain qu'il s'efforce d'atteindre: hausse des prix des matières premières. A cette fin, deux conditions s'imposent: *a*) rétablir la situation bancaire, au dedans; *b*) conclure, au dehors, un accord avec la Grande-Bretagne pour la stabilisation du sterling et du dollar. Sans politique monétaire commune à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, pas de hausse des prix durable.

Par ailleurs, M. Cordell Hull, secrétaire d'Etat, évalue à plus de six milliards de dollars la perte qu'a subie l'Amérique au cours des deux dernières années, par suite du fléchissement considérable du commerce d'exportation américain. Le programme du parti démocrate prévoit un abaissement progressif du tarif et le président va demander au Congrès l'autorisation de négocier des accords douaniers directs avec les nations étrangères. Il insiste auprès du président Herriot, comme il a insisté auprès de M. Mac Donald pour la conclusion d'une trêve douanière devant se prolonger jusqu'à la fin de la conférence de Londres.

On imagine aisément les objections des deux Européens, qui savent, d'expérience, que la dévaluation d'une monnaie joue, à l'importation, comme un renforcement d'un tarif déjà prohibitif et, à l'exportation, comme un dumping.

Des communiqués publiés le 26 avril, à l'issue des entretiens Roosevelt-Mac Donald, retenons ce qui suit :

« On a reconnu que la nécessité d'une augmentation du niveau général des prix des matières premières était primordiale et fondamentale. A cet effet, des mesures simultanées doivent être prises à la fois dans le domaine économique et dans le domaine monétaire.

« On doit donner une orientation nouvelle aux politiques commerciales.

« Il faudrait faire un effort constructif afin de tempérer le réseau des restrictions de toutes sortes qui entravent le commerce, telles que : tarifs excessifs, contingentement, restrictions des changes.

« Les banques centrales devraient, par une action concertée, permettre une expansion adéquate du crédit et tous moyens devraient être employés pour mettre les crédits ainsi créés en circulation.

« Le rétablissement final de l'équilibre des changes internationaux devrait être envisagé.

« Nous devons, lorsque les circonstances le permettront, rétablir un étalon monétaire international, qui opérera avec succès, sans déprimer les prix et évitera la répétition des erreurs qui ont produit des résultats si désastreux dans le passé. Sous ce rapport, la question de l'argent, qui est d'une importance capitale dans le commerce avec l'Orient, a été discutée et des propositions ont été suggérées pour l'amélioration de cette situation.

« Ces questions sont toutes en relation entre elles ; elles ne peuvent pas être réglées par un seul pays agissant isolément.

« Une œuvre de restauration mondiale, saine et durable, dépend de la coordination des remèdes intérieurs et d'une action simultanée et commune dans le domaine international. »

Trois jours plus tard, communiqué Herriot-Roosevelt, dont voici la partie la plus significative :

« A aucun moment une entente n'a été plus nécessaire entre la France et les Etats-Unis en vue du maintien de la paix, du désarmement économique, progressif et simultané du monde, de la restauration monétaire.

« Nous avons constaté, avec une satisfaction profonde, une entière communauté d'intentions en ce qui concerne les principaux problèmes mondiaux dont s'occupera la Conférence économique. Le gouvernement des Etats-Unis et le gouvernement français ont pu déjà déclarer leur plein accord pour une prompte réunion de cette conférence, dont l'objet doit être de favoriser une reprise rapide de l'activité universelle et un relèvement des prix mondiaux, notamment par l'atténuation des obstacles de tous ordres, tels que tarifs, contingentements, restrictions de devises, auxquels se heurte le commerce international et par le rétablissement d'une situation monétaire normale... Les questions qui se posent à l'heure actuelle sont, pour la plupart, de notre commun avis, étroitement liées et constituent tous les éléments du problème d'ensemble, dont la solution saine et durable doit être recherchée dans une collaboration complétant, sur le plan international, les efforts intérieurs indispensables. La souffrance, à travers le monde, de millions de travailleurs, commande, sans aucun délai, cette collaboration et commande de cher-

cher à l'étendre aux autres nations, afin d'assurer aux peuples les moyens du travail dans la paix réelle. »

Après tout, il n'y a pas que l'enfer qui soit pavé de bonnes intentions. A lire ces communiqués, on a l'impression que les gouvernements des trois grandes démocraties, dont les représentants qualifiés viennent de délibérer à la Maison Blanche, sont tout près d'un accord parfait, au moins sur le principal.

Mais qui trompe-t-on ? A peine le monde a-t-il pris connaissance de ces dires encourageants que la presse des deux mondes recommence à jeter de l'eau froide sur l'espoir renaissant. Vingt jours avant l'ouverture de la conférence mondiale, on lit ceci et dans un journal, *L'Information Financière*, qui ne pêche pas, à l'ordinaire, par excès de pessimisme : « ...Les conceptions respectives des antagonistes divergent de plus en plus. Entre Londres, Paris, Berlin et Washington s'échangent des points de vue entièrement différents, et qui peuvent se résumer comme suit : Londres dit : *Pas de stabilisation avant que soit résolu le problème des dettes*. Berlin déclare : *Pas de stabilisation avant que les débiteurs allemands n'aient tiré plein profit des incertitudes monétaires*. Paris riposte : *Pas de conférence économique avant la stabilisation*. Et Washington conclut : *Pas de stabilisation avant une substantielle hausse des prix*. »

Il faut donc croire qu'aucune de ces trois grandes personnes ne se croit en péril. Il faut croire que, derrière les hommes d'Etat, se tiennent des conseillers puissants, au regard desquels la misère du monde est chose secondaire. Il faut croire que ces conseillers puissants sont de ceux qui disent que la crise actuelle est du même genre que les crises précédentes et qu'elle se résoudra d'elle-même progressivement, par le jeu des forces naturelles, par le ressort des forces économiques, au prix d'une détresse accrue, mais dont ces gens-là ne ressentent pas directement les effets.

Dans ces conditions, nous n'aurions plus, comme le dit J. M. Keynes, qu'à attendre l'accès de désespoir universel qui terrifiera les gouvernements et ceux qui les conseillent.

FRANÇOIS CRUCY.

TOUT LIGUEUR DOIT AVOIR LE

## LIVRE D'OR des Droits de l'Homme

Hommage à Ferdinand Buisson

par VICTOR BASCH, SÉVERINE, LÉON BRUNSCHVIG, EMILE GLAY, A. AULARD, Ch. SEIGNOBOS, GEORGES BOURDON, C. BOUCLÉ, D. FAUCHER, HENRI GUERNUT, M. LEROY, A.-F. HEROLD, F. CHALLAYE, E. KAHN, H. GAMARD, SICARD DE PLAULOISES, ROGER PICARD.

Un vol. in-4° de 80 pages avec un portrait

par FOUGERAT

Prix : 6 francs

POUR LE CONGRÈS D'AMIENS

## L'ARTICLE 28

Par André TEXIER

L'article 28 des statuts révisés en 1925 contient le paragraphe suivant : « Le Congrès est composé exclusivement des délégués élus par les Sections et choisis parmi les membres de la Ligue à raison d'un mandat par 50 membres ou fraction de 50 membres régulièrement inscrits sur les contrôles du Comité Central. Le même délégué ne peut représenter plus de dix mandats émanant de Sections différentes. Un seul délégué peut représenter sa Section tout entière, quel que soit le nombre des adhérents de celle-ci. Chaque Fédération est autorisée à se faire représenter par un délégué... »

Dès le Congrès de Rennes de 1929, il fut reconnu que les dispositions de cet article ne correspondaient plus au développement continu de la Ligue et qu'il y avait lieu de les modifier; à Biarritz en 1930, à Vichy en 1931, de nombreux délégués insistèrent sur l'urgence de cet examen, mais la question n'était pas inscrite à l'ordre du jour! Il fut enfin décidé que le Congrès de 1932 discuterait des modifications à apporter à l'art. 28; mais, par suite de l'ampleur des débats sur la question de l'organisation de la Paix, ce dont il faut se réjouir, il fut matériellement impossible d'examiner avec l'attention nécessaire le fameux article; il a été décidé que le Congrès de 1933 porterait cette question en tête de son ordre du jour; elle viendra donc automatiquement devant le Congrès d'Amiens.

\* \*

Il ne paraît pas indispensable — la quasi-unanimité des délégués ayant condamné la rédaction actuelle de l'art. 28 — de s'étendre longuement sur les critiques que soulève l'article moribond.

La Ligue, groupant, au 31 décembre 1932, 2.446 Sections, un simple calcul permet d'établir le nombre approximatif de délégués qui peuvent participer aux travaux d'un Congrès; ce meeting ne permettrait pas d'examiner, avec la sérénité qui convient aux ligueurs, des questions extrêmement importantes, lesquelles exigent des études souvent longues et parfois arides.

De plus, le système actuel ne permet pas aux petites Sections, et en particulier aux Sections rurales de faible effectif, mais bien vivantes, de pouvoir se faire représenter par l'un de leurs membres lorsque le Congrès se tient à une grande distance de leur siège.

Elles peuvent, nous dira-t-on, faire entendre leur voix, mais comment?

L'art. 28 leur offre la possibilité de remettre leurs mandats au délégué d'une Section voisine ou au délégué fédéral; mais cette solution est fort imparfaite, car ce délégué ne peut avoir plus de dix mandats et, s'il y a quatre ou cinq délégués (nom-

bre maximum) par Fédération, il ne peut y avoir que 39 ou 49 Sections représentées. Qu'advient-il des autres?

Je n'ignore pas qu'il est possible à un délégué d'être porteur de plus de dix mandats... Il lui suffit, lorsqu'il est désigné par une Section, de prier celle-ci de bien vouloir faire établir le mandat au nom d'un citoyen qui n'a pas l'intention d'aller au Congrès national et de se faire adresser le mandat quelques jours avant le Congrès... et ce délégué s'appellera, jusqu'à concurrence de dix mandats, André, puis pour les dix suivants Jean, pour les dix autres Pierre et pour les suivants, Robert, Léon ou Arthur... Cette application du « système D » est pour le moins regrettable.

Enfin, il y a le mandat fédéral, l'unique mandat; les rédacteurs de la Constitution de 1875... pardon de celle de 1925, n'ont pas prévu le développement des Fédérations dont les membres tiennent des Congrès qui égalent en importance et en fécondité certains Congrès nationaux; toutes les Sections sont représentées, les délégués discutent, votent et attribuent... un mandat.

Que représente-t-il lorsque l'unanimité ne s'est pas faite au Congrès? et lorsqu'elle s'est faite, est-il suffisant?

Pour ces différentes raisons et quelques autres connues de tous, le Bureau fédéral de la Gironde, dans sa séance du 14 juin, a voté, à l'unanimité, un texte à soumettre au Congrès de 1932; ce même texte a été examiné à nouveau le 17 janvier 1933 et maintenu :

PROJET : « Les Sections sont représentées dans les Congrès fédéraux par les délégués des Sections, à raison de un délégué par  $x$  membres ou fraction de  $x$  membres.

« Ces délégués disposent d'un mandat à raison de 50 membres ou fraction de 50 membres.

« Les Fédérations ont droit, dans les Congrès nationaux, à un délégué par 500 membres ou fraction de 500 membres régulièrement inscrits sur les contrôles du Comité Central; ces délégués élus par les Sections réunies en Congrès fédéral, se répartissent les mandats attribués selon les dispositions du paragraphe 1<sup>er</sup>.

« Un seul délégué peut représenter la Fédération. »

\* \*

Nous nous permettrons de faire remarquer que chaque Fédération demeure libre d'établir la représentation des Sections au sein de ses Congrès; mais, fidèle au principe démocratique de l'autonomie des Sections, nous maintenons à celles-ci le même nombre de mandats qu'elles avaient dans les Congrès nationaux d'après l'art. 28; nous leur assurons, en plus, une représentation effective au

moyen de délégués, choisis par elles, en nombre qui permettra aux Congrès nationaux de travailler utilement.

ANDRÉ TEXIER.

### PROPOSITIONS DU COMITE CENTRAL

Le Comité Central, dans sa séance du 8 juin, a décidé de soumettre au Congrès la modification de l'article 28 des statuts sur la base des propositions suivantes :

1. — Le Congrès est exclusivement composé, en outre des représentants du Comité Central, de délégués élus et choisis parmi les membres de la Ligue des Droits de l'Homme.

2. — Le nombre des délégués est déterminé par le nombre des ligueurs de chaque département.

3. — L'ensemble des Sections d'un département a droit à deux délégués au Congrès, quelle que soit l'importance numérique de la Fédération (à l'exception des Fédérations qui comptent moins de deux cents membres, lesquelles n'auront droit en tout qu'à un seul délégué au Congrès), plus un nombre de délégués proportionnel à l'importance numérique de la Fédération. (Un délégué par cinq cents membres ou fraction de cinq cents membres.)

4. — Le Congrès nommera, dès le premier jour, une Commission de onze membres chargée de rapporter au cours des débats une motion d'application pratique pour la désignation des délégués dans les conditions fixées ci-dessus, de façon à assurer à toute Section le droit de prendre part à cette désignation.

5. — Le même délégué pourra être déten-

### teur de tout ou partie des mandats de la Fédération à laquelle il appartient.

Pour l'intelligence de ces dispositions, le Comité Central prend comme exemple les Fédérations de la Charente-Inférieure, de l'Aisne, du Bas-Rhin et de l'Ariège.

Chacune de ces Fédérations aurait droit d'abord à deux délégués.

La Fédération de la Charente-Inférieure, comptant en 1932, 7.565 membres, aurait droit, en plus, à autant de délégués qu'elle compte de fois 500 membres ou fraction, soit 16. Sa représentation totale serait donc de 18.

La Fédération de l'Aisne (5.239 membres) aurait droit à 2 délégués fixes, plus 11 délégués proportionnels, soit 13.

La Fédération du Bas-Rhin (319 membres) aurait droit à 2 délégués fixes, plus 1 délégué proportionnel, soit 3.

La Fédération de l'Ariège (449 membres) aurait droit à 2 délégués fixes plus 1 délégué proportionnel, au total 3.

Ainsi se trouveraient conciliés le droit de toutes les Fédérations à une représentation minima, et le droit des plus fortes Fédérations à une représentation sensiblement plus importante.

Les Sections devant, aux termes de la quatrième proposition, décider elles-mêmes du choix de ces délégués, leur autonomie continuerait d'être pleinement respectée. Suivant le système proposé ci-dessus, dans l'état présent des effectifs de la Ligue, le nombre total des délégués pourrait être évalué à 650 environ.

— Nous publierons dans notre prochain numéro le Projet de résolution sur « *La lutte contre les puissances d'argent, pour la défense de la démocratie et de la paix* ».

## BULLETIN DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

### CONGRÈS DE 1933

#### AVANT LA CLOTURE DU SCRUTIN

Trop de Sections n'ont pas encore envoyé leur bulletin de vote et de délégation.

Or, le scrutin pour le renouvellement du Comité Central sera clos le 1<sup>er</sup> juillet.

Les délégations au Congrès ne seront plus reçues après le 1<sup>er</sup> juillet.

*Nous prions les retardataires de se hâter.*

#### A PROPOS DU RAPPORT MORAL

Les Sections qui donnent mandat à leurs délégués de prendre la parole sur l'action générale de la Ligue à l'occasion du rapport moral, sont priées d'indiquer au secrétariat général

les points précis qu'ils ont l'intention de traiter et les questions qu'ils comptent poser.

Nous leur serions obligés de nous en informer pour le 1<sup>er</sup> juillet au plus tard.

#### UNE ECONOMIE A REALISER

La Commission de vérification des votes nommée par le Congrès national prononce, chaque année, l'annulation d'un certain nombre de bulletins de vote qui ne sont pas conformes aux prescriptions données. Soucieux d'éviter l'annulation des bulletins qui nous parviennent en temps voulu, le secrétariat général les retourne aux Sections pour qu'elles les régularisent.

Voici les cas d'annulation les plus fréquents :

1° Les bulletins ne portent qu'une signature ;  
2° Ils portent des ratures qui ne sont pas lisibles ou ne sont pas approuvées par les signataires ;

3° Ils arrivent après la clôture du scrutin.  
Sans qu'ils soient nuls, un certain nombre de bulletins ne sont pas correctement remplis et, de ce fait, retardent le dépouillement des votes et nuisent à la clarté du scrutin.

Tels sont les bulletins qui portent deux fois le même nom, qui mentionnent des candidats résidents sur la liste des membres non résidents ou inversement, ou qui portent des noms de ligueurs non candidats.

Dans ces cas encore, le secrétariat renvoie les bulletins aux Sections pour qu'elles précisent leur vote.

Nos collègues peuvent comprendre qu'il en résulte pour le secrétariat général d'inutiles augmentations de frais et complications de travail. Aussi leur demandons-nous très instamment de bien vouloir tenir compte de ces observations lorsqu'ils établissent leur bulletin de vote.

### Congés des fonctionnaires délégués

Notre président, M. Victor BASCH, a reçu du Sous-Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, la lettre suivante :

« Paris, le 24 mai 1933,

« Monsieur le Président,

« Vous avez bien voulu informer le Président du Conseil que la Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen tiendrait son Congrès annuel à Amiens du 15 au 17 juillet prochain.

« J'ai le plaisir de vous faire connaître que M. le président du Conseil a recommandé au bienveillant examen de ses collègues les demandes d'autorisation d'absence qui leur seraient présentées par les fonctionnaires délégués au dit Congrès sous réserve que le service restera normalement assuré.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Guy LA CHAMBRE.

## L'AFFAIRE MOONEY

### Une victoire

Les ligueurs enregistreront certainement avec joie la victoire qu'ils ont contribué à remporter dans l'affaire Tom Mooney. On se souvient de cette tragique affaire qui fut longuement exposée dans les *Cahiers des Droits de l'Homme* (articles de Magdeleine Paz, 10 juillet 1932 et 28 février 1933), de même qu'on se souvient de la campagne qui fut activement poursuivie pendant près de deux ans par le Comité Mooney, campagne à laquelle plusieurs membres du Comité de la Ligue ont pris une grande part.

Après dix-sept ans de détention, pour un crime dont il était parfaitement innocent, Tom Mooney a pu enfin obtenir la révision de son procès. A l'issue du procès qui vient de se dérouler, un verdict d'acquittement a été rendu. Les dépêches ne spécifient pas ce qu'il advient de Warren Billings, ni si la libération immédiate a suivi l'acquittement. Quoi qu'il en soit, l'arrêt déjà rendu est d'excellent augure. Bien sûr, rien ne rendra jamais à Tom Mooney sa jeunesse perdue, aucune réparation n'effacera les tortures qu'il a endurées. Mais si l'on réalise que c'est uniquement grâce à l'ampleur et à la fermeté de la pression internationale que l'acquittement final a pu être obtenu, on mesure alors l'importance et l'impérieuse nécessité de semblables campagnes. Et l'on se tourne avec plus de courage vers celles qui, à nouveau, sollicitent l'effort. Elles ne manquent pas !

## COMITÉ CENTRAL

### EXTRAITS

Séance du 4 mai 1933

#### BUREAU

**Réfugiés allemands.** — a) Les consulats de France en Allemagne exigent avant de délivrer un visa, la justification que l'intéressé a des ressources suffisantes pour vivre trois mois en France.

Le Comité allemand demande que des démarches soient faites pour que les passeports des personnes obligées de fuir l'Allemagne en raison de la situation politique soient visés sans conditions.

Le Bureau déclare que toutes instructions ont été données déjà par le Ministère des Affaires étrangères aux consulats pour que les Allemands désireux de se réfugier en France obtiennent les plus grandes facilités.

b) Le Bureau décide d'intervenir auprès du ministre du Travail pour que le certificat médical exigé des étrangers qui sollicitent la carte de travailleur, soit délivré gratuitement.

c) Le secrétaire général informe le Bureau des dispositions prises en faveur des étudiants en droit (voir *Cahiers* 1933, page 312).

Le Bureau décide de demander que des mesures analogues soient prises par la Faculté des Lettres et la Faculté des Sciences.

d) Quelques Sections demandent au Comité de leur adresser des fonds destinés à secourir des réfugiés allemands.

Le Bureau demande à ces Sections de faire un effort pour trouver dans la ville même les secours nécessaires.

e) Une Section signale que l'assistant de langue allemande en fonctions au lycée de la ville est un Autrichien qui mène, auprès des élèves, une propagande fasciste.

Le Bureau demande que tous les postes de lecteurs auprès des Universités et d'assistants de langue allemande dans les établissements d'enseignement secondaire soient réservés à des réfugiés allemands.

f) Le secrétaire général informe le Bureau des conditions dans lesquelles l'Armée du Salut héberge et nourrit les réfugiés allemands.

g) Le Bureau prend connaissance du projet de reconstitution de la Ligue allemande élaboré par M. von Gerlach.

V... (Section de). — Le secrétaire général communique au Bureau une lettre de M. Campoloughi lui signalant l'attitude étrange du président de la Section de V. à l'égard des réfugiés italiens.

Le Bureau décide de demander à l'intéressé si les propos qui nous sont rapportés ont réellement été tenus par lui.

**Objecteurs de conscience.** — Le Bureau a été saisi à plusieurs reprises de demandes d'intervention en faveur d'objecteurs de conscience qui avaient refusé d'accepter leur fascicule de mobilisation ou retourné celui-ci à l'autorité militaire et qui ont été frappés de peines disciplinaires de 4 ou de 8 jours de prison.

Le Bureau demandera aux conseils juridiques de lui faire connaître en vertu de quel texte de telles peines peuvent être prononcées. Il examinera ensuite s'il y a lieu de modifier ce texte.

**Favoritisme** (Enquête sur le). — Le secrétaire général a reçu de la Fédération de la Seine le vœu suivant :

« La Commission administrative fédérale, émise des déclarations de la presse de droite concernant diverses nominations de certains parlementaires à des fonctions administratives, dans des conditions apparemment regret-

tables notamment pour MM (suivent un certain nombre de noms), prie le Comité Central d'examiner cette question et d'élever à cet effet la protestation qui s'impose. »

Le secrétaire général indique qu'avant même d'être saisi par la Fédération de la Seine, le Président et lui s'étaient préoccupés de cette question et avaient pris des renseignements sur un certain nombre de ces nominations. Il se propose de faire une enquête approfondie. Il demandera à la Fédération de la Seine de l'y aider.

Le Bureau décide de saisir le Comité, sitôt que le dossier sera complet.

**Guerre (Pétition contre la).** — Le Bureau a reçu la pétition suivante :

« Pétition à Monsieur le Président du Conseil.  
« Devant l'inquiétude que suscitent dans l'opinion universelle les rumeurs répandues par la presse, concernant l'éventualité d'une nouvelle guerre ;

« Les soussignés, sans aucune distinction de confession ou d'opinion :

« Considérant qu'il n'est pas admissible que des intérêts particuliers puissent fausser sur une question si grave le jugement public et exercer par ce moyen ou par d'autres sur le Gouvernement responsable une pression quelconque à l'occasion de décisions qui engagent l'avenir de l'humanité tout entière ;

« Vous prient d'établir par tous les moyens en votre pouvoir des sanctions contre tout organe coupable soit d'avoir dénaturé les faits, soit d'en avoir donné un commentaire tendancieux.

« Considérant que, si une nouvelle guerre éclatait, elle mettrait en péril, non seulement d'innombrables existences individuelles, mais l'existence même de la patrie et de la civilisation occidentale tout entière ;

« Considérant que les effroyables sacrifices qu'elle exigerait de la plupart ne pourraient en tout état de cause être demandés et consentis qu'à la condition d'être aussi justement et équitablement répartis que possible ; que la possibilité accordée à quelques-uns de retenir un bénéfice matériel si minime qu'il puisse être des maux et des périls des autres serait une cause de division et de révolte par la monstrueuse injustice qu'elle établirait ;

« Exigent que toutes les mesures soient prises dès à présent pour que, au cas où la guerre éclaterait, aucun bénéfice privé ne soit plus possible dans quelque ordre que ce soit.

« Que tous les biens soient immédiatement réquisitionnés au même titre que les personnes. Commerçants, industriels, et producteurs de tous ordres devront travailler au salut commun pour un salaire fixé au minimum.

« Que le rendement soit maintenu et même augmenté non par une augmentation des profits, mais par des sanctions militaires.

« Ils exigent en outre comme une mesure urgente et aussi nécessaire à l'indépendance des gouvernements qu'à celle de la presse et au développement de la démocratie, la nationalisation immédiate de toutes les fabriques d'armements, quels qu'en soient les détenteurs actuels. Il va sans dire que cette nationalisation ne devrait donner lieu qu'à une indemnisation limitée à un minimum d'autant plus bas que l'industrie des armements a rapporté depuis 1914 des bénéfices plus considérables, et que, si la guerre éclatait, le paiement de toutes ces indemnités et de tous dividendes serait immédiatement supprimé. »

Le Bureau ne peut qu'approuver les termes de cette pétition, qui répond au sentiment de toute la Ligue.

**Une lettre de M. Paul Raphaël.** — Le secrétaire général donne connaissance au Bureau d'une lettre de M. Paul Raphaël, vice-président de la Section de Paris-16<sup>e</sup>.

M. Raphaël, préoccupé de trouver un territoire de refuge pour les Allemands persécutés, propose que le territoire de la Sarre devienne un lieu d'asile pour les victimes du régime hitlérien et demande si l'on ne pourrait envisager, dès à présent, une modification du statut de la Sarre.

Le Bureau considère la suggestion de M. Paul Raphaël comme très intéressante, mais inapplicable en pratique.

**Délit d'atteinte à la laïcité.** — Un ligueur rappelle que le Congrès de Biarritz avait émis le vœu « que le Parlement vote sans retard une loi punissant comme délictueux tout acte de pression d'ordre économique exercé sur des parents pour les contraindre,

soit à ne pas envoyer leurs enfants dans l'école où ils désirent les envoyer, soit à les en retirer ». Il demande quelle suite a été donnée à cette décision du Congrès.

Le Bureau prie les conseils juridiques de préparer un texte qui serait soumis au Groupe parlementaire dans sa prochaine séance.

**Communes (Subvention aux établissements secondaires privés).** — Les subventions aux établissements d'enseignement privé primaire, secondaire ou supérieur, étaient autorisées par l'article 69 de la loi Falloux (loi du 15 mars 1850).

La loi du 30 octobre 1886, en définissant dans son article 2 les établissements d'enseignement primaire publics et libres a implicitement interdit toute subvention aux établissements primaires privés. Mais nulle disposition de ce genre n'a été adoptée pour les établissements secondaires ; par là, ces derniers restent, quant aux subventions, sous le régime de la loi Falloux.

La Section de Saint-Michel-en-l'Herm (Vendée) demande que la loi du 30 octobre 1886 soit complétée afin de rendre impossible cette subvention à l'enseignement libre.

Le Bureau demande aux conseils juridiques de préparer un projet qui serait soumis au Groupe parlementaire dans une prochaine réunion.

### Séance du 18 mai 1933

#### BUREAU

**Réfugiés allemands.** — 1<sup>o</sup> *Carte d'identité et certificat de travail.* — Le Comité allemand demande que les services de la Ligue établissent une notice sur les formalités à remplir pour l'obtention de la carte d'identité et du certificat de travail. Cette notice traduite par les soins du Comité allemand, pourrait être remise aux réfugiés qui se présentent à la Ligue. Le Bureau fera préparer cette notice.

2<sup>o</sup> *Liaison entre les groupements qui s'occupent des réfugiés allemands.* — La Ligue était entrée en relations avec les autres associations qui aident les réfugiés allemands afin d'envisager une action commune.

Le Bureau délègue M. Victor Basch pour représenter la Ligue à cette réunion.

**Travail (Situation des réfugiés politiques).** — La Ligue qui était intervenue à maintes reprises pour que les décrets prévus par l'article 2 de la loi du 12 août 1932 sur la protection de la main-d'œuvre nationale précisent la situation des réfugiés politiques.

Le Ministère du Travail s'était toujours refusé à régler cette situation par décret, mais avait promis d'examiner les cas d'espèce avec bienveillance (voir *Cahiers* 1932 page 571, 1933 page 188). Au cours d'une démarche personnelle que M. Emile Kahn avait faite auprès de M. François-Albert, le Ministre avait promis d'envisager la création, pour les réfugiés politiques, de permis de travail provisoires valables deux mois. Cette mesure devait permettre aux réfugiés sans ressources d'occuper immédiatement les emplois qu'ils avaient pu se procurer, l'autorisation définitive ne pouvant leur être accordée qu'après une enquête assez longue, portant notamment sur la vérification de leur qualité de réfugié politique.

A la suite de cette démarche, M. François-Albert a adressé à la Ligue la lettre suivante :

« Paris, le 16 mai 1933.

« Monsieur le Président,

« Comme suite à ma lettre du 14 avril 1933, relative à l'examen des dossiers des réfugiés politiques sollicitant l'autorisation de travailler, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai envisagé la mise en vigueur de la procédure suivante :

« 1<sup>o</sup> Dans le cas de « réfugiés politiques » se donnant comme tels, sans que leur déclaration soit confirmée d'une manière quelconque, le cas serait préalablement soumis pour enquête au Ministère de l'Intérieur, en vue de déterminer dans la mesure du possible si cette qualification peut être considérée comme exacte. Cette façon de procéder est

d'ailleurs appliquée à l'heure actuelle à tous les réfugiés politiques sans exception.

« 2° Au cas où la qualité de « réfugié politique » serait attestée par des organisations telles que votre Ligue, ainsi que la Ligue Italienne et son Comité de Secours, j'accorderais aux intéressés une autorisation provisoire de travailler d'une durée de deux mois pour laisser à la Sûreté Générale le temps de procéder à son enquête. Ce n'est qu'une fois en possession des résultats de cette dernière que je prendrais une décision définitive.

« Cette procédure entrerait en vigueur dès que mon collègue de l'Intérieur, à qui elle a été soumise pour avis, me ferait part de son accord.

« Je ne manquerai d'ailleurs pas de vous tenir au courant de la suite définitive dont cette affaire aura été susceptible. « Veuillez agréer... » *Le ministre* : François-Albert.

*Le secrétaire général* indique au Bureau qu'à la suite d'une démarche au Ministère de l'Intérieur, il a reçu l'assurance que cet accord était réalisé.

**Allemagne (Camps de concentration).** — Le Bureau avait décidé d'appeler l'attention de la Ligue internationale des Croix-Rouge et du Comité des Quakers, sur la situation des personnes détenues dans les camps de concentration en Allemagne et de leur suggérer l'idée de visiter ces camps et de porter remède dans la mesure de leurs moyens à la misère des internés.

Le Bureau prend connaissance des réponses reçues. La Croix-Rouge ne croit pas pouvoir se charger de cette mission ; le Comité des Quakers l'accepterait volontiers et bien que les ressources nécessaires lui fassent défaut, il met au point actuellement un programme d'action.

**Masloff.** — Le Bureau prend connaissance d'une lettre de remerciements de M. Masloff, ancien président de la III<sup>e</sup> Internationale, qui, chassé d'Allemagne où il s'était réfugié, a pu obtenir, grâce aux efforts de la Ligue, l'autorisation d'entrer en France.

**Mission laïque.** — La Mission laïque française organise un Congrès à Paris au début de juillet. Elle demande à la Ligue de s'y faire représenter.

Le Bureau délègue M. Henri Guernut au Congrès de la Mission laïque.

**Tours (Étudiants expulsés).** — Quatre étudiants de l'École de Médecine de Tours ont été expulsés en raison de l'activité politique qu'on leur supposait.

*Le secrétaire général* indique au Bureau les démarches déjà faites par la Ligue et les résultats obtenus. Ces jeunes gens pourront sans doute être autorisés à résider en France par voie de sursis trimestriels renouvelables et à poursuivre leurs études, ailleurs toutefois qu'à Tours et à Paris.

### Séance du 1<sup>er</sup> juin 1933

#### BUREAU

**Alpes-Maritimes (Fédération Bureau).** — La Fédération des Alpes-Maritimes a demandé au Comité Central de faire présider son Congrès par M. Challaye. M. Challaye, sollicité, a refusé. La Fédération a fait savoir qu'elle n'acceptera de recevoir, à l'avenir, que certains membres du Comité Central, à l'exclusion des autres.

Le Bureau décide que la Fédération s'adressera désormais à qui bon lui semblera, et qu'elle paiera les frais de déplacement des orateurs qui ont son agrément exclusif.

**Refugiés allemands.** — 1° Réunion du Comité de liaison : Dans sa réunion du 28 mai, le Comité qui assure la liaison entre les différents groupements qui s'occupent des réfugiés allemands, a demandé à la Ligue de se charger entièrement de l'aide juridique aux réfugiés, notamment de l'obtention des cartes d'identité et des autorisations de travail.

Le Bureau est tout prêt à continuer et même à intensifier son action dans ce sens. Il semble, toutefois, que les réfugiés qui, dans les bureaux de la Ligue, consacrent tout leur temps à leurs compatriotes, devraient être rétribués sur les fonds recueillis pour l'aide aux réfugiés.

Une demande en ce sens sera présentée au Comité de liaison.

2° **Autorisations de travail.** La Ligue a été informée que les milieux syndicalistes s'inquiètent de l'octroi des autorisations de travail aux réfugiés allemands. Un certain nombre de ceux-ci auraient accepté de travailler au-dessous du tarif syndical et ne se conformeraient pas aux prescriptions de la loi de huit heures.

Le Bureau décide de faire signer à tous les réfugiés qui demanderont l'appui de la Ligue un engagement de se conformer aux règles syndicales et aux lois protectrices du travail.

**Sarre (Situation des Français en).** — La Section de Hombourg signale la situation difficile dans laquelle se trouvent les Français en Sarre et les brimades dont ils sont l'objet.

Le Bureau décide de saisir d'urgence le gouvernement.

**Réforme de la Constitution (Rapport de M. Corcos).** — M. Corcos a demandé que le rapport sur la réforme de la Constitution, dont il a donné lecture au Comité Central le 16 mars, soit publié intégralement.

Ce rapport sera publié après le Congrès.

**Congrès antifasciste des 4 et 5 juin.** — La Ligue a reçu des organisateurs du Congrès antifasciste des 4 et 5 juin une circulaire lui demandant si, d'accord avec le contenu de ce document, elle entendait donner son adhésion à ce mouvement. Aucun autre renseignement n'a été fourni, il n'a pas été proposé de pourparlers, aucun engagement n'a été pris garantissant la liberté de parole et la régularité des votes.

Le Bureau déclare que la Ligue n'a pas à prendre part à ce Congrès.

**Mandat municipal (Durée du).** — La Section de Paris-19<sup>e</sup> (Amérique), a demandé à la Ligue d'intervenir pour que la durée du mandat municipal soit ramenée à quatre ans.

Le Bureau décide de faire les démarches utiles.

**Phnom-Penh (Section de).** — La section de Phnom-Penh a admis M. Tran Quang Vinh, ancien ligueur de la Section de Paris-14<sup>e</sup>.

**Armée du Salut (« Journée du Bouton d'Or »).** — Les Sections ont reçu de l'Armée du Salut un appel leur demandant de collaborer au succès de la « Journée du Bouton d'Or », organisée au profit de ses œuvres sociales. Cet appel commence ainsi :

« C'est à M. Emile Kahn, secrétaire général de la Ligue des Droits de l'Homme, que je dois votre nom et votre adresse. M. Kahn avec qui je viens de m'entretenir, rue Jean-Dolent, de la Journée du Bouton d'Or, m'a autorisé à me mettre en relations avec vous. »

Quelques Sections ont demandé dans quelles conditions la Ligue s'était associée à l'initiative de l'Armée du Salut.

*Le secrétaire général* indique au Bureau que les affirmations de l'appel ne sont pas tout à fait exactes. Il a reçu, il y a quelques semaines, la visite de M. Albin Peyron, commissaire général de l'Armée du Salut, qui lui a exposé son projet et lui a demandé l'autorisation de solliciter le concours des Sections de la Ligue.

*Le secrétaire général* l'a informé que les Sections de la Ligue étant autonomes et entièrement libres de répondre, comme elles le jugeraient opportun, à l'appel de l'Armée du Salut, il n'avait à donner ni à refuser aucune autorisation. Quant aux noms et adresses, M. A. Peyron a pu les trouver dans l'*Annuaire* qui est public.

Le Bureau, en reconnaissant le droit absolu des Sections de donner ou de refuser leur concours à la « Journée du Bouton d'Or », rend hommage à l'œuvre entreprise par l'Armée du Salut pour lutter contre la misère.

**Ligue contre l'impérialisme (Meeting).** — La Ligue contre l'impérialisme a adressé au Bureau une invitation à assister à un meeting fixé au 1<sup>er</sup> juin.

Quelques renseignements ont été demandés au sujet de cette manifestation (notamment les noms des organisations qui devaient y prendre part).

Les renseignements demandés ne sont parvenus, que le 29 mai, trop tard pour que le Bureau puisse prendre une décision.

**Ligue Internationale contre l'Antisémitisme** (Conférence). — La L. I. C. A. organise, le 7 juin, à la salle de la Ligue, une réunion où M. Jean Piot parlera de « l'Europe devant l'Hilérisme » et M. Pierre Paraf des « grandes forces de la paix ». Elle y invite le Bureau.

Le Bureau remercie la L. I. C. A. de cette invitation.

**Fête Internationale de la Paix.** — La Section de Jonzac propose que soit organisée une fête internationale de la paix qui sera l'occasion de manifestations pacifistes. Cette fête annuelle et mondiale aurait lieu au printemps et serait célébrée le même jour dans tous les centres importants. Elle serait précédée d'une grande campagne de propagande.

Le Bureau rend hommage aux sentiments qui ont inspiré la Section de Jonzac. La situation actuelle ne permet pas de donner suite à ce vœu qui sera repris dès que possible.

**Combattants de la Paix.** — La Section de Pont-Lévêque signale au Bureau qu'une pétition circule où les Combattants de la Paix sont attaqués. Elle demande l'appui de la Ligue contre « tout ce qui peut menacer nos libertés ».

Le Bureau ne peut empêcher une pétition de circuler. S'il arrivait que les Combattants de la Paix fussent inquiétés en raison de leurs opinions, la Ligue ne manquerait pas de les défendre.

**Sections (Ventes de livres).** — Il y a quelques mois déjà, certaines Sections s'étaient plaintes qu'une Section de Paris leur adressait un livre qu'elle n'avaient pas demandé et les invitait à le payer.

Le Bureau avait prié la Section intéressée de renoncer à ce procédé.

Or, l'auteur du livre, membre de la Section, envoie actuellement de nouvelles circulaires.

Le Bureau déclare que les Sections ne sont pas obligées de payer un livre qu'elles n'ont pas commandé.

**Objection de conscience.** — La Section de V... a signalé à la Ligue la situation de M. A... qui, ayant refusé son fascicule de mobilisation a été frappé d'une peine disciplinaire de quatre jours de prison.

M. A... a accompli sa peine; mais, ayant refusé une seconde fois son fascicule, il a été invité, pour le 20 juin prochain, à accomplir une seconde peine disciplinaire de quatre jours de prison.

Le Bureau avait demandé aux conseils juridiques si ces sanctions étaient légales. Il résulte du rapport des conseils juridiques que les peines disciplinaires dont M. A... a été frappé, ont été régulièrement prononcées en application de la loi du 31 mars 1928 qui disposent :

« Art. 92. — Sont passibles de peines disciplinaires les hommes de la disponibilité et des réserves ayant contrevenu aux obligations qui leur sont imposées par les articles 29, 55 et 56 de la présente loi.

« Art. 29. — Tout homme inscrit sur le registre matricule doit recevoir un livret individuel et, à partir du moment où il est libéré du service actif, un fascicule indiquant ses obligations en cas de mobilisation. L'intéressé est tenu de présenter son livret et son fascicule à toute réquisition des autorités militaires, judiciaires ou civiles. »

Il n'est donc pas possible de protester contre l'illégalité des sanctions prises contre M. A...

## LIGUE INTERNATIONALE

### Le Professeur Kawerau est libéré

Nous avons fait connaître dans notre numéro du 20 mai, p. 334, la protestation de la Ligue Internationale des Droits de l'Homme en faveur du Professeur Kawerau, ancien membre du Comité directeur de la Ligue allemande, emprisonné à Stettin pour ses opinions démocratiques et son action pacifiste.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le Professeur Kawerau vient d'être libéré.

## SUR LE PACTE A QUATRE

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, Fidèle à sa doctrine constante de démocratie et de paix,

Tout en maintenant sa plus énergique protestation contre le régime de dictature qui sévit dans deux des états signataires du Pacte et tout en rappelant que le régime démocratique constitue en soi la plus sûre garantie de la paix,

Prend acte qu'il ne s'agit ni de créer un directoire, ni de porter atteinte au principe de l'égalité des Etats, ni d'imposer à certains Etats des décisions prises par d'autres, ni de déroger en quoi que ce soit aux principes, au Pacte et aux procédures de la Société des Nations, qui doit demeurer l'organe nécessaire et souverain.

Enregistrant l'accord intervenu entre les puissances occidentales, membres permanents du Conseil de la Société des Nations, et signataires des accords de Locarno,

Exprime l'espoir que la mise en œuvre de cet accord :

Facilitera la conclusion d'une convention de désarmement comportant l'interdiction de tout réarmement et un contrôle effectif ;

Permettra la reconstitution économique et politique de l'Europe, notamment par l'extension du présent Pacte à tout le continent européen, extension devant amener le rajustement des traités et la suppression de toutes les alliances particulières ;

Invite, au surplus, toutes les organisations pacifistes et plus spécialement les groupements internationaux à poursuivre plus ardemment que jamais leur lutte en faveur de la paix, la paix ne pouvant être durable qu'imposée par les peuples à leurs gouvernements.

(8 juin 1933.)

## SITUATION MENSUELLE

### Sections installées

3 mai 1933. — Prévéranges (Cher), président : M. Bondiou, à St-Priest, par Preveranges.

6 mai 1933. — Marcelcave (Somme), président : M. Louis Delouard, maire.

6 mai 1933. — Sonzay-Souviigné (I.-et-L.), président : M. Henri Lécolier, expert comptable à Sonzay.

8 mai 1933. — Sennecy-le-Grand (Saône-et-Loire), président : M. Debock, fabricant de sabots.

8 mai 1933. — Souvigny-en-Sologne (Loir-et-Cher), président : M. O. Bouteilly.

13 mai 1933. — Bezons (S.-et-O.), président : M. Ossart, directeur d'école, 18, rue Maurice-Bertheaux.

15 mai 1933. — Soustons (Landes), président : M. Arlainville, directeur d'École publique.

17 mai 1933. — Vouzon (L.-et-Ch.), président : M. Léon Vialat, brigadier forestier.

17 mai 1933. — Luz-St-Sauveur (Htes-Pyr.), président : Dr Péré, conseiller général.

20 mai 1933. — Wignehies (Nord), président : M. Adolphe Sappe, maire, rue Voltaire.

23 mai 1933. — Franconville - Plessis-Bouchard (S.-et-O.), président : M. Claude Lagoutte, 108, rue de Paris, à Franconville.

29 mai 1933. — Sahlé (Sarthe), président : M. Quillet, inspecteur des ch. de fer, rue Bel-Air.

29 mai 1933. — Eloyes (Vosges), président : M. Ernest Louis, maçon.

Voulez-vous être renseigné sur les atrocités de

### LA GUERRE DES GAZ

Lisez :

### LA SCIENCE ET LA PAIX

par Paul LANGEVIN

Ce tract de propagande est distribué gratuitement dans nos bureaux.

## SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

### Campagnes de la Ligue

**Désarmement.** — Les Aveniristes demande la suppression des écoles de sous-officiers de réserve (23 mars).

— Beauchamp émet le vœu que la France propose à toutes les nations signataires du pacte Briand-Kellog l'additif suivant : lorsqu'en violation du pacte, une nation aura recouru à une guerre d'agression, toutes les nations signataires s'engagent à lui refuser toute aide matérielle ou financière ; en outre, elles s'engagent personnellement à ne reconnaître isolément aucun traité imposé par la force et à exiger la liquidation finale du conflit devant la Cour de justice internationale ; — félicite le Comité Central d'avoir approuvé le plan de désarmement MacDonald, pense que la Ligue ne doit appuyer aucune action donnant quelque satisfaction au régime hitlérien tant que celui-ci n'aura pas renoncé à ses procédés de violence et d'oppression.

— Blacé demande au Comité Central de prendre toute initiative tant pour révéler les responsabilités anciennes et actuelles que pour substituer aux traités de force des traités de paix et de réconciliation entre les peuples (9 avril).

— Burie espère que le gouvernement français poursuivra sa politique de paix et que sous cette action l'Europe comprendra que seuls l'abolition des tarifs douaniers et le désarmement peuvent l'acheminer vers les Etats-Unis d'Europe (9 avril).

— Châtel-Censoir émet le vœu que la Ligue intensifie sa propagande en faveur du désarmement général, immédiat, simultané et contrôlé, s'associe aux efforts du Comité Central en vue de l'organisation d'une paix durable, demande la suppression totale de la fabrication des armes de guerre.

— Conques demande que la Ligue réponde à la campagne belliciste qui se mène actuellement par une énergique campagne pacifiste.

— Couëron fait confiance aux éducateurs et aux parents pour hâter le désarmement des esprits des jeunes générations ; demande au gouvernement français d'entrer dans la voie du désarmement matériel (2 avril).

— Fronzonas adhère à la campagne en faveur de la paix entreprise par le Comité Central.

— Ligny-en-Brionnais convie tous les peuples pacifiques à s'unir et à user de toute leur influence sur leurs gouvernements : 1° pour que la conférence du désarmement se poursuive jusqu'à ce que soit obtenu un désarmement progressif, simultané et contrôlé ; 2° pour redonner à la S.D.N. l'autorité et la force morale nécessaires pour empêcher tout conflit armé et l'amener à défendre contre l'agression japonaise, avec l'intégrité de la Chine, la paix du monde (26 mars).

— La Montagne demande que la Ligue intensifie son action nationale et internationale contre la guerre (24 mars).

— Montgeron félicite le Comité Central pour son action contre la guerre et pour le désarmement.

— La Pacaudière demande au Comité Central d'intensifier son action en faveur du désarmement.

— Pont-de-Veyle émet le vœu que le plan Mac Donald soit pris comme base dans les discussions internationales et qu'il soit le prélude du désarmement général, simultané et contrôlé (26 mars).

**Armes à feu** (Fabrication et commerces privés des). — Blacé demande la suppression de la fabrication et du commerce privés des armes à feu. Châtel-Censoir en demande la réglementation.

**Amnistie.** — Conques regrette que tous les députés de gauche n'aient pas voté l'amnistie pour les objecteurs de conscience.

— Corbell demande que l'amnistie soit appliquée aux déserteurs de la guerre et aux objecteurs de conscience.

— Saint-Georges-de-Didonne regrette que des parlementaires ligueurs n'aient pas voté l'amnistie totale, est d'avis que le Comité Central fasse pression sur ces parlementaires pour que l'amnistie soit votée le plus tôt possible (15 février).

— Tinténac (I.-et-V.) demande l'amnistie entière pour tous les faits connexes aux grèves, élections, manifestations et en matière de dénaturalisation ; demande la réintégration des fonctionnaires révoqués pour des faits n'ayant pas entraîné de poursuites judiciaires.

— Vic-le-Comte (P.-de-C.) blâme l'attitude des parlementaires ligueurs qui ont voté contre divers projets d'amnistie.

**Brutalités policières.** — Albert proteste contre le maintien de M. Chiappe à la Préfecture de police ; demande le respect de la liberté individuelle.

— Antony fait sienne la protestation du Comité Central (Cah. du 30 mars, p. 216), concernant la L.A.U.R.S. ; s'étonne que les parlementaires ligueurs et les groupes de gauche n'aient pas encore obtenu la révocation de M. Chiappe.

— Châtelleraut proteste contre les brutalités policières, demande au gouvernement de ne plus laisser le Préfet de Police livrer Paris au fascisme.

— Dijon adresse ses sympathies aux camarades anciens combattants blessés au cours d'une réunion au Darcy-Palace ; émet le vœu que le gouvernement prenne toutes dispositions nécessaires pour que cessent ces brutalités et que soit respectés les libertés de parole et de réunion ; demande que les auteurs d'agressions soient poursuivis ; invite les groupements et associations qui poursuivent un idéal de paix à prendre les précautions nécessaires pour résister aux provocations des groupements ennemis.

— Monsempron-Libos (L.-et-G.) s'étonne que toutes les sévérités de la police soient réservées aux organisations de gauche alors que toutes les indulgences sont accordées aux organisations adverses, demande au ministère de l'Intérieur de mettre un terme à de telles pratiques (1er avril).

— La Fédération du Pas-de-Calais proteste contre les nombreux abus commis par les diverses polices, demande au Comité Central d'intervenir auprès des pouvoirs publics pour que l'on modère la brutalité regrettable de trop nombreux policiers.

— Pierrefitte (Seine) proteste contre la présence à la tête de la police d'un préfet fasciste ; adresse aux membres de la L.A.U.R.S. victimes d'une agression policière l'assurance de sa profonde sympathie et demande que des sanctions soient prises contre les agresseurs.

**Conflit sino-japonais.** — Antony fait sien le vœu de la Fédération de Saône-et-Loire paru dans le bulletin de la Fédération de la Seine de mars 1933 n° 69, p. 8.

— Châtel-Censoir demande que le Comité Central appuie la proposition Guernut concernant le trafic d'armes avec les pays actuellement en conflit.

— La Pacaudière fait sienne la motion suivante, votée le 16 janvier au meeting de la salle des Sociétés Savantes :

« Les assistants protestent à la fois contre l'agression continue des Japonais en Chine et contre les trop longues défaillances de la S.D.N. ; demandent au gouvernement respectueux des pactes internationaux de proposer dès à présent à la S.D.N. de proclamer publiquement, suivant les termes du rapport Lytton, la responsabilité initiale du Japon dans le conflit, de mettre le Japon en demeure de renoncer à toute opération militaire et à toute occupation de territoire, à défaut de quoi la S.D.N. devra mettre en œuvre contre l'agresseur les sanctions juridiques et économiques prévues par l'article 16 du pacte.

**Dictature hitlérienne.** — Arvèyres, Aubenas, Blacé, Bordeaux (L.A.U.R.S.), Château-Thierry, Colmar, Combrès, Couëron, Hendaye, Mongeron, Novant, Oran, Palaiseau, Pont-de-Veyle, Royan, Sauverre-de-Béarn, Sidi-Bel-Abbes, Villeneuve-le-Roi, Villersul, protestent contre les persécutions de la dictature hitlérienne ; adressent leur sympathie aux victimes et demandent qu'on leur vienne en aide.

— Biarritz proteste contre les actes de persécution du gouvernement hitlérien vis-à-vis de ses adversaires et des israélites (5 avril).

— Châlons-sur-Marne s'associe sans réserve à la campagne préparée par le Comité Central pour dénoncer à l'union et à la conscience républicaine les persécutions exercées par la dictature hitlérienne (1er avril).

— Chelles proteste contre la politique de violence de Hitler envers les israélites et demande que la Ligue continue à appuyer les protestations mondiales.

— Colmar demande que les gouvernements ou la démocratie n'est pas atteinte, saisissent la S.D.N. du cas de l'Allemagne et exigent de son gouvernement qu'il renonce à ses méthodes de sauvage persécution.

— Paris 9<sup>e</sup> demande au Comité Central de prendre la tête d'un vaste mouvement international comprenant toutes les organisations, toutes les communautés et tous les individus se réclamant de la justice et de l'humanité, afin de faire cesser en Allemagne des mœurs barbares dignes du Moyen-Age.

— Strasbourg conjure les responsables de la politique française de ne pas renforcer la dictature hitlérienne par des concessions et des tolérances qu'ils ont refusées à la République ; adjure le gouvernement français d'organiser avec méthode l'accueil de tous les réfugiés qui fuient la persécution ; repousse avec mépris les infamies hitlériennes radiodiffusées au sujet d'un prétendu droit du Reich sur l'Alsace et la Lorraine ; invite les autorités des départements recouvrés à refuser le visa aux troupes théâtrales expurgées d'éléments non racistes et propose d'envisager pour des manifestations artistiques en langue allemande l'engagement d'artistes de renom que le fascisme hitlérien

a cha  
répub

Lois  
bert,  
plicité

— C  
clamen  
terven  
ments

gation  
consta  
ments

sanda  
de d'e

taux c  
Lorra  
l'Ecole

pas su  
d'une

deman  
bien d

du Sén  
l'Obj

tion d  
— P  
dévoue  
object

mande  
Scam

dent u  
toute

soir re  
de l'im

— C  
de con  
lement

du Sén

La M  
tral d

la guer  
l'igueur  
les obj

La S  
nuit du  
29 heu

majorité  
le dépu

Chamb

Le C  
vernem  
naires,  
travail

3<sup>e</sup> en l

Les A  
pection

Limou  
cit huc  
sées pa

en Afric

Mont  
grale é  
guerre

Mouch  
tute l'a

parleme  
la loi e

MM. B  
le deux

2<sup>e</sup> à la  
tiops p

14 avril

Mouti  
tions d

Noisy-  
alerte l

Gouver  
fonctio

Police  
républic

Perré  
au citoy

donner

Central

courue

a chassés de leur poste uniquement parce qu'ils étaient républicains ou israélites (30 mars).

**Lois laïques en Alsace-Lorraine** (Application des). — Albert, Montgeron, La Pacaudière et Villerupt demandent l'application des lois laïques en Alsace-Lorraine.

— Guebwiller (Haut-Rhin) prie le Comité Central de réclamer du gouvernement français une réponse à son intervention en faveur des instituteurs des trois départements recouverts qui ont demandé à être libérés de l'obligation de donner l'enseignement religieux ; la Section, constatant que les instituteurs venant d'autres départements ne sont pas tenus à cette obligation, dénonce ce scandale à tous les républicains de France et leur demande d'entreprendre une action afin que les droits fondamentaux de l'homme et du citoyen soient respectés en Alsace-Lorraine ; la Section, considérant que les candidats à l'École normale, alors même qu'ils seraient autorisés à ne pas subir l'épreuve dite de religion, doivent devenir élèves d'une école confessionnelle — catholique ou protestante — demande que le groupe parlementaire de la Ligue veuille bien dénoncer ce scandale à la tribune de la Chambre et au Sénat.

**Objection de conscience.** — Conques demande la libération des objecteurs emprisonnés.

Falaiseau exprime sa sympathie à tous ceux qui se dévouent pour la cause de la paix et en particulier aux objecteurs de conscience Benardeau et Laretour et demande que l'objection de conscience soit reconnue.

**Scandales financiers.** — Albert et Châtel-Censoir demandent une répression sévère des fraudes fiscales, Albert que toute la lumière soit faite sur cette affaire, Châtel-Censoir réprovoque l'indulgence du Sénat pour les déserteurs de l'impôt.

— Confians-Sainte-Honorine demande au gouvernement de donner la garantie que le contrôle fiscal exercé actuellement permet d'atteindre les fraudeurs abrités par le vote du Sénat.

### Activité des Sections

**La Montagne** (Loire-Inférieure) félicite le Comité Central d'avoir alerté l'opinion publique en ce qui concerne la guerre du Maroc ; constate avec regret que des députés ligueurs ont voté contre l'amendement Déat amnistiant les objecteurs de conscience (24 mars).

**La Souterraine** (Creuse) émet le vœu que les séances de nuit du Parlement ne puissent être poursuivies au delà de 22 heures, à moins d'extrême urgence déclaré par la majorité de l'Assemblée votant en scrutin public ; félicite le député Henri Châtenet d'avoir porté cette question à la Chambre (26 février).

**La Creusot** (S.-et-L.) proteste contre le projet du Gouvernement tendant à arrêter le recrutement des fonctionnaires, demande que des lois permettent de donner du travail à tous : 1° en limitant l'âge de la retraite à 55 ans ; 2° en interdisant le cumul de la retraite et du salaire ; 3° en limitant les heures de travail (Mars).

**Les Avenières** (Isère) demande l'organisation de l'Instruction médicale dans toutes les écoles primaires (25 mars).

**Limoux** (Aude) émet le vœu qu'en cette période de déficit budgétaire, des économies appréciables soient réalisées par l'application des lois laïques en Alsace-Lorraine et en Afrique du Nord.

**Montgeron** (Seine-et-Oise) demande l'application intégrale des lois laïques ; la suppression des conseils de guerre et des bagnes militaires (15 avril).

**Mouchard** (Jura) proteste contre les dépenses que constitue l'affichage des discours parlementaires ; signale aux parlementaires le danger que constitue le projet concernant la loi des finances de 1933 ; proteste contre le projet de MM. Bonnet et Lamoureux tendant : 1° à l'ajournement de la deuxième tranche de la péréquation à des vieillards ; 2° à la suppression à ces mêmes vieillards de majorations pour charges de famille, instituées par la loi du 14 avril 1924 (9 avril).

**Moutiers-les-Mauxfaits** (Vendée) demande que les questions du mois soient rétablies.

**Noisy-le-Sec** (Seine) émet le vœu que le Comité Central alerte les parlementaires ligueurs et obtienne par eux, du Gouvernement, toutes les garanties indispensables au bon fonctionnement du régime ; demandant que le Préfet de Police et le général Weygand soient remplacés par des républicains éprouvés.

**Perrégaux** (Oran) proteste contre le refus de passeport au citoyen Lorulot qui désirait se rendre au Maroc pour y donner des conférences anti-religieuses, demande au Comité Central d'intervenir ; proteste contre la condamnation encourue par le citoyen Dulac, de Saïgon ; demande que l'ar-

ticle 312 du Code d'instruction criminelle soit modifié afin que les conceptions philosophiques ou religieuses de chacun soient respectées (13 avril).

**Rouffiac Saint-Sever** (Charente) demande que des écoles situées à proximité des routes soient suffisamment signalées pour éviter des accidents à l'entrée et la sortie des classes ; que toutes les écoles publiques portent le nom d'un bienfaiteur de l'enseignement.

**Saint-Denis** (Seine) demande que toute subvention directe ou indirecte au culte catholique soit supprimée ; que le dahir du 16 mai 1930 soit rapporté ; que les libertés élémentaires, liberté de réunion, de la presse, etc., soient respectées ; que cesse la politique d'annexion au Maroc ; que soit inaugurée une politique de collaboration et de confiance mutuelle entre le peuple français et le peuple marocain (13 avril).

**Sartrouville** (Seine-et-Oise) félicite le Comité Central pour l'« Appel aux démocrates », souhaite qu'il soit tiré sous forme d'affiche et placé dans tous les lieux publics.

**Sauveterre-de-Béarn** demande la révision du procès Lartigue (9 février).

**Serqueux-Forges** (Seine-Inférieure) émue par l'ampleur des manifestations paysannes fréquemment à la remorque de groupements qui visent plus la destruction du régime que l'amélioration du sort des travailleurs, demande aux pouvoirs publics de prendre conscience du caractère grave de ces manifestations et d'assurer aux ruraux une équitable rémunération de leur travail.

**Sétif** (Constantine) proteste contre les excès et les violences dont sont victimes les Juifs et affirme sa profonde sympathie à leur égard ; invite le Comité Central à intervenir auprès du ministre des Affaires étrangères pour le prier d'envisager la possibilité de saisir de cette situation la S.D.N. à qui incombe la défense des minorités et de rechercher les moyens de parer, à l'avenir, au retour de meurs aussi barbares.

**Sports-Hossegor-Capbreton** (Landes) émet le vœu que soit mis en discussion le plus tôt possible le projet de loi Ignace modifiant l'art. 443 du Code d'instruction criminelle, invite le Comité Central à s'associer aux raisons développées par Henry de Jouvenel et Alfred de Péraldi afin de rétablir par l'entente des quatre grandes puissances en même temps que la Paix, la confiance mutuelle (5 avril).

**Tinténiac** félicite la jeunesse des écoles anglaises qui a eu le courage de proclamer une volonté de paix ; regrette que la jeunesse française tarde à suivre cet exemple ; demande l'abrogation de la circulaire du 26 mai 1932 par laquelle il est sursis au recouvrement des impôts sur les édifices appartenant aux associations diocésaines.

**Treigny** adresse sa sympathie aux opprimés des régions fascistes (Mars).

**Villerupt** (M.-et-M.) demande la suppression, dans les provinces recouvertes, de tout ce que la législation a encore de moyenâgeux ; l'égalité fiscale entre les coopératives et les autres établissements commerciaux ; proteste contre la circulaire Reynaud du 21 mai 1932 exemptant d'impôts les associations diocésaines et en demande l'annulation.

**Yvrac** (Gironde) émet le vœu que les parlementaires, à quelque pays qu'ils appartiennent, ne puissent faire partie d'un conseil d'administration (16 mars).

Etudiant allemand réfugié, désire placé au pair, de préférence à la campagne pendant l'été, pour se perfectionner dans la connaissance du français. Pourrait payer une pension modique. S'adresser au Secrétariat général de la Ligue, 27, rue Jean-Dolent, Paris (14<sup>e</sup>).

LISEZ ET FAITES LIRE !

## HISTOIRE SOMMAIRE DE L'AFFAIRE DREYFUS

Par Th. REINACH

Prix : 6 francs

En vente dans nos bureaux, 27, rue Jean-Dolent, 30 % de réduction aux Sections.

## A NOS SECTIONS

Depuis quelques semaines, nous nous sommes trouvés, pour des raisons matérielles, dans l'impossibilité de faire paraître notre bulletin périodique La Ligue-Informations.

Nous prions nos Sections de trouver désormais ici les renseignements que nous leur donnions habituellement dans ce bulletin.

### TRESORERIE

#### Frais d'envois et fournitures

Les Sections suivantes ont été débitées pour montant d'envoi (tracts, imprimés, fournitures) :

Lille (Nord), 5 fr. 05 ; Paris-3<sup>e</sup>, 35 fr. 30 ; Paris-3<sup>e</sup>, 6 fr. 25 ; Paris-13<sup>e</sup>, 28 fr. 50 ; Paris-13<sup>e</sup>, 12 fr. ; Paris-15<sup>e</sup>, 11 fr. 90 ; Charenton (Seine), 34 fr. 10.

#### Cartes retournées

Les Sections suivantes ont été créditées pour les cartes de 1932 retournées :

Etreaupton (Aisne), 36 fr. ; Esques (Pas-de-Calais), 120 fr.

#### Envois d'argent

Scyssel (Ain), 348 fr. ; Etreaupton (Aisne), 174 fr. ; Tabou-doucht (Aiger), 5 fr. 50 ; Souvigny (Allier), 39 fr. ; Valserres (Hautes-Alpes), 180 fr. ; Sedan (Ardennes), 4 fr. ; Le Mas d'Azil (Ariège), 88 fr. ; Marseille (Bouches-du-Rhône), 53 fr. ; Marseille (Bouches-du-Rhône), 27 fr. ; Burie (Ch.-Inf.), 25 fr. ; Saint-Aulaye (Dordogne), 20 fr. ; Saint-Jean-en-Royans (Drôme), 300 fr. ; Chartres (Eure-et-Loir), 106 fr. ; Miélan (Gers), 38 fr. ; Andennos-les-Bains (Gironde), 199 fr. 50 ; Grenoble (Isère), 20 fr. ; Agen (Lot-et-Garonne), 20 fr. ; Château-Gontier (Mayenne), 20 fr. ; Pougues-les-Eaux (Nièvre), 35 fr. 45 ; Arzew (Oran), 6 fr. ; Perrégaux (Oran), 100 fr. ; Clermont-de-l'Oise (Oise), 50 fr. ; Rabastens-de-Bigorre (H.-P.), 20 fr. 50 ; Montcau-les-Mines (Saône-et-Loire), 40 francs ; Meulan (S.-et-O.), 18 fr. ; Poissy (S.-et-O.), 20 fr. ; Trappes (S.-et-O.), 18 fr. ; Bray-sur-Seine (S.-et-M.), 40 fr. ; Bray-sur-Somme (Somme), 50 fr. ; Roye (Somme), 360 fr. ; Vidauhan (Var), 20 fr. 50 ; Talmont (Vendée), 20 fr. ; Sougères-en-Puisaye (Yonne), 18 fr. ; Toucy (Yonne), 100 fr. ; Safi (Maroc), 40 fr. ; Saint-Benoit (Ile de la Réunion), 143 fr. 70.

#### Abonnements aux Cahiers

**Aisne.** — Boué : Hauet (p.), 18 fr.  
**Allier.** — Marciat : Vincent (s.), 20 fr.  
**Ardennes.** — Fumay : Gueringe (s.), 20 fr.  
**Hautes-Alpes.** — Briançon : Roux (p.), Disdier (s.), Roche (t.), 54 fr.  
**Bouches-du-Rhône.** — Marseille : Pératto, Lubrano, 40 fr. ; Marseille : Cannes, 20 fr.  
**Charente.** — Champagne-Mouton : Gauchon (s.), 20 fr. ; Ruffec : Planchet (s.), 20 fr.  
**Charente-Inférieure.** — La Rochelle : Avit (s.), 20 fr.  
**Côtes-du-Nord.** — Saint-Brieuc : Malferre (s.), 18 fr.  
**Dordogne.** — Montagnier : Blanchadie (s.), 18 fr. ; Sainte-Aulaye : Caillaud, 18 fr.  
**Drôme.** — Margès : Pommier (s.), 18 fr.  
**Eure.** — Bernay : Hosmalin (p.), 18 fr.  
**Eure-et-Loir.** — Chartres : Mlle André, Marais, 38 fr.  
**Gers.** — Miélan : Cau, 18 fr.  
**Hérault.** — Montpellier : Beauquier (t.), 18 fr.  
**Isère.** — La Côte-Saint-André : Brocard (t.), 18 fr. ; Grenoble : Gauthier, 18 fr. ; Pontcharra : Micoud (p.), 18 fr.  
**Jura.** — Orgelet : Sattonay (s.), 18 fr.  
**Landes.** — Peyrehorade : Nupes (p.), Junega (s.), 38 fr. ; Saint-Paul-lès-Dax : Campet (t.), Fourcade (s.), 36 fr. ; Saint-Vincent-de-Tyrose : Delpuschi (s.), 18 fr.  
**Loir-et-Cher.** — Blois : Foussadier (t.), 18 fr. ; Cour-Cheverny : Cazin (s.), Renvoizé (t.), Lablanchy (p.), 36 fr. ; Droué : Péan (t.), 18 fr. ; Lamothe-Beuvron : Grandy (p.), Simon (s.), Dhervillez (t.), 58 fr. ; Montceaux : Lablanchy (s.), 18 fr. ; Romorantin : Lépine (p.), Jollivet (t.), 36 fr. ; Saint-Aignan : Méréille (s.), Froger (p.), 38 fr.  
**Loire.** — Boen-sur-Lignon : Perrin (s.), Forlet (t.), 36 fr. ; Charlieu : Girerd (p.), Longère (s.), 36 fr. ; Firminy : Aubert (s.), 18 fr. ; Montrond-les-Bains : Vaché (p.), Mathieu (s.), Barjot (t.), 54 fr. ; Neulise : Lavandier (p.), 20 fr. ; La Pacaudière : Gaçon (t.), 18 fr. ; Pouilly-sur-Charlieu : Ra-

vaud (p.), 18 fr. ; Regny : Claudins (s.), 18 fr. ; La Ricamarie : Niclot (p.), 18 fr. ; Rive-de-Gier : Lemaire (p.), 18 fr. ; Saint-Etienne : Fonvielle (t.), 18 fr. ; Saint-Galmier : Grataloup (t.), 18 fr. ; Saint-Gammain : Laval : Dubois (p.), Romagny (s.), 20 fr. ; Saint-Haon-de-Châtel : Gagnol (s.), 20 fr. ; Saint-Head : Herbuel (s.), 18 fr. ; Saint-Just-en-Chevalet : Noyer (s.), Laurent (t.), 36 fr. ; Sury-le-Comtal : Faure (s.), Bourg (t.), 36 fr.

**Haute-Loire.** — Allègre : Fuzet (p.), Chossesgros (s.), Purbellier (t.), 54 fr. ; Arvant : Pomey (p.), Cavard (t.), 36 fr. ; Blavozy : Nezeys (p.), 20 fr. ; Frugères : Martin (s.), Gerlier (t.), 36 fr. ; Langeac : Jury (p.), 18 fr. ; Le Puy : Boulaud (p.), Fayvel (s.), 38 fr. ; Sainte-Florine : Journet (s.), 18 fr. ; Saint-Georges-d'Aurac : Saby (s.), 18 fr. ; Tence : Blachon (s.), Bollon (t.), 36 fr.

**Loire-Inférieure.** — Ancenis : Toublanc (s.), 18 fr. ; Avesac : Forestier (s.), 18 fr. ; Basse-Indre : Barbeaux (t.), 18 fr. ; Châteaubriant : Lemarre (s.), Martin (t.), 36 fr. ; Clisson : Emerit (s.), Callaud (t.), 36 fr. ; Le Croisic : Boucaud (s.), Martin (t.), 36 fr. ; La Montagne : Roussaud (s.), 18 fr. ; Nort-sur-Endre : Bloud (p.), Mantalent (s.), David (t.), 54 fr. ; Pellier : Rocheteaux (s.), Jaminais (t.), 36 fr. ; Porné : Pellier (p.), Buhil (s.), Gernmiouk (t.), 54 fr. ; Saint-Ervaug : Armoind (s.), 18 fr. ; Savenay : Eigeard (s.), 18 fr. ; Tharon-Saint-Michel : Jourde (p.), Charles Adrien (s.), 36 fr. ; Vallet : Halgaud (t.), Durand (s.), 38 fr.

**Loiret.** — Autry-le-Châtel : Clugnot (p.), 20 fr. ; Boziches-les-Gallerandes : Guizard (t.), 18 fr. ; Beaugency : Sauvage (s.-t.), 18 fr. ; Bellegarde-du-Loiret : Coehard (t.), Bourgoïn (p.), 38 fr. ; Les Bordes : Bodin (s.), Cossou (t.), 36 fr. ; Cepoy : Journet (s.), 20 fr. ; Cepoy : Delhon (t.), 20 fr. ; Cerdo : Coulon (s.), 18 fr. ; Cernoy : Pelolle (p.), 20 fr. ; Châteauneuf-sur-Loire : Noble (t.), 18 fr. ; Châteauneuf : Vassort (p.), 18 fr. ; Châtillon-sur-Loire : Coquery (t.), 18 fr. ; Corbeilles-en-Gâtinais : Guillaumont (p.), Blème (t.), 36 fr. ; Corquilleray : Fouchier (p.), Baschet (s.), 36 fr. ; Coullons : Bugu (p.), Bouquet (s.), 36 fr. ; Courtenay : Narbonne (p.), 18 fr. ; Ferrières : Lempereur (p.), Bernadès (t.), 36 fr. ; Ferté-Saint-Aubin : Duchêne (p.), Lecomte (t.), 36 fr. ; Fleury-les-Aubrais : Ferrage (p.), Vauxois (s.), 36 fr. ; Gien : Combes (p.), Beaulieu (t.), 38 fr. ; Ingré : Jeulin (s.), 18 fr. ; Isdes : Vildaune (t.), 18 fr. ; Jargeau : Constantin (t.), 18 fr. ; Ladon : Chauvet (s.), Carré (p.), 38 fr. ; Lorris : Bénard (p.), Rouleau (s.), Grignon (t.), 54 fr. ; Loury : Gauthier (p.), Sottejean (s.), Pilette (t.), 54 fr. ; Malesherbes : Janrot (s.), Briquez (t.), 36 fr. ; Marcilly-en-Villette : Chamaillard (s.), 18 fr. ; Meung-sur-Loire : Rosel (p.), Moreau (s.), 36 fr. ; Montargis : Vernochet (t.), 18 fr. ; Montcresson : Juillet (p.), 18 fr. ; Les Muids-de-Mareaux : Montigny-Daye (p.), Boué (t.), 36 fr. ; Neuville-aux-Bois : Varquet (p.), Planchon (t.), 36 fr. ; Puisseaux : Tinet (t.), 20 fr. ; Saint-Hilaire-Saint-Mesmin : Delalande (p.), 18 fr. ; Saran : Didier (p.), Heulin-Moreau (t.), 36 fr.

**Lot-et-Garonne.** — Agen : Arroux, 18 fr. ; Agen : Fourtil-lau (s.), 18 fr. ; Aiguillon : Labouyrie (p.), 20 fr. ; Casseneuil : Restat (p.), Cazes (s.), 36 fr. ; Castelmorenon-sur-Lot : Yarrasary (p.), 18 fr. ; Duras : Moutet (p.), Delmont (s.), 38 fr. ; Marmande : Baryere (p.), Thiret (s.), 38 fr. ; Monsempron-Libos : Delterme (p.), 18 fr. ; Penne : Gendre (t.), 18 fr. ; Tombebeuf : Geysseyl (p.), 20 fr. ; Tournon : Boursinbae (s.), 18 fr. ; Verteuil : Ghon (p.), 20 fr. ; Villeneuve-sur-Lot : Eches (s.), Veyry (t.), 36 fr.

**Marne.** — Dormans : Boivin (p.), Charpentier (s.), 36 fr. ; Epernay : Amans (t.), 18 fr. ; Esiernay : Clouteau (s.), 18 francs ; La Fère-Champenoise : Hanny (t.), 18 fr. ; Les Grandes-Côtes : Tailleferrier (p.), Riquet (s.), Coussin (t.), 58 fr. ; Gueux : Artaud (s.-t.), 18 fr. ; Heitz-le-Maurupt : Traverse (s.), Herment (t.), 36 fr. ; Jalons-les-Vignes : Gumborat (s.), Klein (t.), 36 fr. ; Marcilly-sur-Seine : Landréa (s.), 18 fr. ; Montmirail : Tassin (s.), 18 fr. ; Mourmelon-le-Grand : Mutte (t.), 18 fr. ; Saint-Amand-de-Fion : Deschamps (s.), Gueusquin (t.), 36 fr. ; Sermaize-les-Bains : Ferrin (p.), Cudel (s.-t.), 38 fr. ; Sezanne : Triclot (p.), Pauvert (t.), 36 fr. ; Vallée de la Suippe : Baudry (p.), Philippot (s.), 36 fr. ; Vitry-le-François : Nitche (s.-t.), 18 fr.

**Haute-Marne.** — Audelet : Bernard (s.), 18 fr. ; Auberville : Haultberg (s.), 18 fr. ; Chalindrey : Malgras (s.-l.), 18 fr. ; Chaumont : Cartier (s.), 18 fr. ; Joinville : Varnot (p.), Schneider (s.-t.), 36 fr. ; Langres : Guidicelli (s.), Boichot (t.), 36 fr. ; Saint-Dizier : Salmon (p.), Gallois (t.), 36 fr. ; Torcenay : Lombard (s.), 18 fr.

**Mayenne.** — Château-Gontier : Legendre, 18 fr. ; Château-Gontier : Chapalin (p.), Bothet (s.), Bemaiche (t.), 54 fr. ; Ernée : Maulave (s.), Monnier (t.), 36 fr. ; Lassy : Rocher (s.), 18 fr. ; Laval : Heudes (s.), Bannier (t.), 36 fr. ; Mayenne : Chasles (t.), 18 fr. ; Renazé : Philippe (p.), Mar-

sollié

(p.),

Me

36 fr.

18 fr.

Nicol

franc

franc

nes

(p.),

Casta

Villet

Me

lard

(t.),

Mo

Le C

Etel

Guem

Henn

Sizey

Fely

Prov

(s.),

Mo

Creut

18 fr.

18 fr.

Sierch

Nièr

tilon

Marie

Gaug

pin

(t.)

Oran

Ain-S

(p.),

franc

36 fr.

Reliza

54 fr.

qu

18 fr.

Bonne

franc

Orno

(s.),

Fiers

Rémal

Haltou

Pas

38 fr.

Alexan

les-Her

20 fran

Bass

18 fran

Haut

franc

Haut

Saôr

nusse

Sein

36 fran

Sein

franc

Sein

nard

chesne

lard

Som

Var.

Vauc

Vend

Vosg

Yonn

Maro

Tunis

36 fr.

Ile d

Rosier,

# INFORMATIONS FINANCIERES

## AU PLANTEUR DE CAIFFA

Les comptes de l'exercice 1932 soumis à l'assemblée du 26 mai, à Londres, se soldent par un bénéfice net de 12.325.307 francs. Comme tenu du report antérieur, le solde disponible atteint 22.177.418 fr.

Le dividende a été fixé à 35 fr. brut (31 fr. net) aux actions privilégiées, 28 fr. brut (25 fr. 12 net) aux actions ordinaires et 18 fr. aux parts bénéficiaires (net 15 fr. 12 au nominatif et 14 fr. 50 au porteur).

## SOCIETE GENERALE

L'assemblée ordinaire tenue le 9 mai, sous la présidence de M. Joseph Simon, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1932, qui se soldent, rappelons-le, par un bénéfice de 60.379.608 fr.

Elle a décidé de maintenir le dividende total à 45 fr. par action non libérée et à 57 fr. 50 par action libérée. Un acompte de 10 fr. nets ayant été mis en paiement le 15 novembre 1932, le solde du dividende, soit 35 fr. par action non libérée et 47 fr. 50 par action libérée, sera mis en paiement à partir du 15 mai, sous déduction des impôts.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de M. L. Leblanc et a réélu administrateur M. A. Bénac.

Elle a élu censeur M. Borduge, en remplacement de M. Desroys du Roure, démissionnaire, et a réélu pour trois ans M. J. Bartholomé.

## BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

L'assemblée ordinaire des actionnaires s'est tenue le 11 avril.

Les comptes de l'exercice 1932 se soldent par un bénéfice net de 23.361.634 fr., permettant, après prélèvement de 7.806.448 francs sur le report à nouveau, de répartir un dividende de 50 francs brut par action.

Un acompte de 25 francs ayant été payé le 21 décembre 1932, le solde, soit 25 francs, sera payable à partir du 24 avril, sous déduction des impôts, soit net : 22 fr. 93 au nominatif et 21 fr. 72 au porteur.

Confiez l'exécution de vos



**LUNETTES BIEN AJUSTEES**

à l'opticien-technicien **FLAMENBAUM**  
49, RUE DES POISSONNIERS — PARIS (18<sup>e</sup>)  
Métro : CHATEAU-ROUGE — Remise aux Ligeurs

**ALBERT AÉLION**

CONSEIL JURIDIQUE

MEMBRE DE L'INSTITUT JURIDIQUE DE FRANCE  
MEMBRE DE L'ACADEMIE DU DEVOUEMENT NATIONAL  
POURSUITES ET DEFENSES DEVANT TOUTS TRIBUNAUX  
POUS PROCES ET RECOURVEMENTS A FORFAIT

Téléph. PROV. 41-7. **3, Rue Cadet - PARIS (9<sup>e</sup>)**

**UN TRESOR CACHE!**

dans les 500.000 obligations non réclamées du Crédit National, Crédit Foncier, Ville de Paris, Ch. Fer, Panama etc., publiées avec tous les tirages (Lots et Pairs) Abonnez-vous : 1 an 10 fr. Journal Mensuel des Tirages, Bureau C Z, N° 6 fg. Montmartre, Paris.

**ADROBEN**  
TAIN (DROME)  
CATALOGUE FRANCO

**INSIGNS**  
PEURISTES  
ET TOUTS ARTICLES  
ROUFETES

**ARTICLES**  
POUR  
OTILLONS


**Imprimerie Centrale de la Bourse**  
117, rue Réaumur, Paris

sollier (s.), Galibet (t.), 54 fr.; Audun-le-Roman : Francart (p.), Letellier (s.), Cercolet (t.), 54 fr.

**Meurthe-et-Moselle.** — Avricourt : Heig (s.), Knaebel (t.), 36 fr.; Blainville : Ferry (s.), 18 fr.; Briey : Gagnepain (t.), 18 fr.; Hussigny-Godbrange : Jehnoni (s.), Tarnus (p.), 33 francs; Landres-Piennes : Boscq (t.), 18 fr.; Lunéville : Nicolas (t.), 18 fr.; Malzeville : Prin (s.), Vergnes (t.), 36 francs; Mars-la-Tour : Dulche (s.), Marceilly (t.), 36 fr.; Saulnes : Kofmann (p.), Gégéer (t.), 38 fr.; Toul : Thouvenin (p.), Lacour (s.), Péan (t.), 56 fr.; Trioux : Ostrowski (p.), Castagnetti (t.), 36 fr.; Tuckégnieux : Stefani (s.), 18 fr.; Villerupt : Lagarmite (t.), Juges (s.), 38 fr.

**Meuse.** — Mouzay : Lallemand (p.), 20 fr.; Revigny : Mailard (s.), Léger (t.), 36 fr.; Saint-Mihiel : Moutel (s.), Paury (t.), 36 fr.; Verdun : Mathieu Mme (s.), 18 fr.

**Morbihan.** — Baud : Delord (p.), 20 fr.; Belle-Ile-en-Mer : Le Cuillier (p.), Châteaurenau (s.), Moizant (t.), 56 fr.; Etel : Perreau (s.), 18 fr.; Le Faouet : Le Benech (p.), 18 fr.; Guemene-sur-Scorff : Le Bourlais (p.), Huet (s.), 40 fr.; Hennebont : Samzun (s.), Benech (t.), 36 fr.; Malesroit : Sizeaux (p.), Recoursi (t.), 38 fr.; Lorient : Burrier (s.), Fely (t.), 36 fr.; Pontivy : Le Poul (s.), 20 fr.; Quastembert : Provost (p.), 18 fr.; La Roche-Bernard : Tara (p.), Pinson (s.), 36 fr.; Vannes : Bonneau (s.), 18 fr.

**Moselle.** — Bitché : Gallier (p.), Aubrey (s.), 38 fr.; Creutzwald : Flöckenstein (p.), 20 fr.; Metz : Fossard (t.), 18 fr.; Rombas : Léon (t.), 18 fr.; Sarrebourg : Essehn (p.), 18 fr.; Sarreguemines : Chevre (s.), Seiler (t.), 36 fr.; Sierck : Garnert (s.), Rousselet (p.), 38 fr.

**Nievre.** — La Charité : Brun (t.), Mien (s.), 38 fr.; Châtillon-en-Bazois : Siméon (s.-l.), 20 fr.; Decize : Georges Marie (t.), Marboux (s.), 36 fr.; Moulins-Engilbert : Gaugey (s.), 20 fr.; Neuvy-sur-Loire : Theureau (s.), Turpin (t.), 36 fr.; Nevers : Thibault (s.), 18 fr.; Pougues-les-Eaux : Chamoux (t.), 18 fr.; Chavenard (s.), Pliesson (t.), 38 fr.

**Oran.** — Aflou : Bension Ebaz (p.), Kounana (s.), 38 fr.; Ain-Selra : Levent (p.), 18 fr.; Ain-Temouchent : Lagier (p.), Djian (s.), 36 fr.; Ammi-Moussu : Benhamon (s.), 18 francs; Colomb-Béchar : Seblon (p.), Lacombez (s.-t.), 38 fr.; Perrégaux : Iborra (c.), Oucni (t.), 36 fr.; Relizane : Castellani (p.), Nicoli (s.), Tauriac (t.), 54 fr.; Saïda : Mauponne (p.), Bresson (s.), Chouaqui (t.), 56 fr.; Saint-Denis-du-Sig : Bernabé (c.), 18 fr.; Sidi-bel-Abbès : Pardo : 18 fr.; Sidi-bel-Abbès : Bonnet (p.), 20 fr.; Tiaret : Gauthier (s.), Ateïa (t.), 36 francs; Tourouvre : Boudet (p.), Drouet (t.), 36 francs.

**Orne.** — Trun : Langlais (t.), 18 fr.; Alençon : Tabar (s.), Lefray (t.), 36 fr.; Courtomer : Guérin (p.), Coroues (s.), Ciroux (t.), 54 fr.; Exmes : Garnier (p.), 18 fr.; Fiers : Jarrot (s.), 18 fr.; Laigle : Hélène (s.), 18 fr.; Rémalard : Lusienne (s.), Brosse (t.), 38 fr.; St-Evroult : Halbout (s.-t.), 18 fr.; Sées : Sarraute (s.), 18 francs.

**Pas-de-Calais.** — Aire-sur-la-Lys : Vicart (p.), Ducrot (t.), 38 fr.; Anvin : Lussiez (p.), Bernard (s.), 40 fr.; Arques : Alexandre (p.), Caron (s.), Hilmoiné (t.), 54 fr.; Auchy-les-Hesdin : Marotte (t.), 18 fr.; Bapaume : Violes (s.), 20 francs;

**Basses-Pyrénées.** — St-Jean-Pied-de-Port : Errecart (s.), 18 francs;

**Hautes-Pyrénées.** — Rabastens-de-Bigorre : Touzanne, 18 francs;

**Haute-Saône.** — Vesoul : Louis (Mlle) (s.), 20 fr.;

**Saône-et-Loire.** — Montceau-les-Mines : Bardet (t.), Vernusse (s.), 40 francs;

**Seine (Paris).** — 7<sup>e</sup> Ledcler, 18 fr.; 15<sup>e</sup> : Weiller, Chevrier, 36 francs.

**Seine-et-Marne.** — Bray-sur-Seine : Rochon, Pasquer, 36 francs;

**Seine-et-Oise.** — Mantes : Tiercin (p.), Thierry (s.), Bernard (t.), 54 fr.; Meulan : Gerbaud, 18 fr.; Poissy : Duchesne, 18 fr.; Soisy-sous-Montmorency : Maza (s.), Cédard (t.), 36 francs;

**Somme.** — Albert : Lamant, Bellard, 38 fr.;

**Var.** — Vidauban : secrétaire, 20 fr.;

**Vaucluse.** — Cavaillon : Martin, 18 fr.;

**Vendée.** — Talmont : Senet, 18 fr.;

**Vosges.** — Corcieux : Pierrel-Seuxet (s.), 40 fr.;

**Yonne.** — Sougères-en-Puisaye : Mercier, 18 fr.;

**Maroc.** — Safi : Delavigerie, 18 fr.;

**Tunisie.** — Gabès : Sghaier Mimoun, El Hachim ben Amor, 36 fr.; Tunis : Chenaouy Mohamed, 18 fr.;

**Ile de la Réunion.** — St-Benoît : Thazard, Moreau, Rama, Rosier, Montjol, Payet Lucy, 118 francs.

Le gérant : Henri BEAUVOIS.

# 11 PIÈCES

CHÊNE MASSIF, LES 11 PIÈCES

1955 Frs

- 11 PIÈCES**
- 1 Grande armoire, 3 portes ouvrantes.
  - 1 Lit de milieu 140
  - 1 Table de chevet dessus marbre.
  - 1 Sommier supérieur.
  - 1 Coiffeuse assortie.
  - 2 Chaises assorties, dessus velours.
  - 1 Guéridon moderne.
  - 2 Descanons de lit.
  - 1 Glace.



SÉRIE 40

FABRIQUANT NOUS-MÊMES, NOUS SUP-PRIMONS L'INTERMÉDIAIRE

CHÊNE MASSIF, LES 11 PIÈCES

1745 Frs

- 11 PIÈCES**
- 1 Buffet 5 portes.
  - 1 Table 2 allonges.
  - 6 Chaises supérieures renforcées.
  - 1 Table dessert.
  - 1 Glace fer forgé.
  - 1 Travailleuse.



SÉRIE 41

## L'AMEUBLEMENT POUR TOUS

107 BOULEVARD DE CHARONNE  
PARIS, XI<sup>e</sup> METRO: BAGNOLET

GRANDES FACILITÉS DE PAIEMENT

**CATALOGUE GRATUIT**

**BON A DÉCOUPER**  
à nous adresser pour recevoir,  
sans engagement, notre  
**CATALOGUE GRATUIT**  
et donnant droit à une REMISE spéciale  
et confidentielle réservée exclusivement  
à M.M. les Ligeurs.